



# FOSPA



E C U A D O R

# PLAN D'ACTION

DU XIIE FORUM SOCIAL  
PANAMAZONIEN (FOSPA)

PUYO – ÉQUATEUR – 2026

## Table des matières

|                                                                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Introduction                                                                                                                                       | 5         |
| Déclaration politique de Puyuk <sup>1</sup>                                                                                                        | 6         |
| <b>PLANS D'ACTION PAR MAISONS THÉMATIQUES DU XIIe FORUM SOCIAL PANAMAZONIEN (FOSPA) — PUYO, ÉQUATEUR</b>                                           | <b>12</b> |
| <b>Maison 1. Territoires libres d'extractivisme pour une Amazonie dotée de droits</b>                                                              | <b>12</b> |
| Groupe de travail : Territoires libres d'activité minière                                                                                          | 12        |
| Groupe de travail : Défense des Droits de la Nature                                                                                                | 14        |
| Groupe de travail : Territoires libres d'hydrocarbures (pétrole et gaz)                                                                            | 15        |
| <b>Maison 2. Souveraineté et Libre Détermination des Peuples</b>                                                                                   | <b>17</b> |
| I. Peuples et Nationalités autochtones                                                                                                             | 17        |
| II. Peuples afro-descendants                                                                                                                       | 19        |
| III. Annexe : cas à suivre et à traiter                                                                                                            | 20        |
| <b>Maison 3. Économies pour la vie et justice climatique : de la dette et de l'extractivisme à la transition et aux économies transformatrices</b> | <b>22</b> |
| Groupe de travail : Dette, extractivisme et transitions structurelles justes                                                                       | 22        |
| Groupe de travail : Finances climatiques, justice, gouvernance et fausses solutions                                                                | 23        |
| Groupe de travail : Économies illégales, violence et contrôle territorial                                                                          | 23        |
| Groupe de travail : Économies alternatives pour la vie et les transformations                                                                      | 24        |
| <b>Maison 4. Maison de la résistance des femmes et des diversités</b>                                                                              | <b>25</b> |
| <b>Mandat des jeunesses de la Panamazonie</b>                                                                                                      | <b>27</b> |
| Notre mandat par Maisons thématiques                                                                                                               | 27        |
| Groupes régionaux de travail permanent                                                                                                             | 29        |
| <b>DÉCLARATIONS, MANDATS, PRISES DE POSITION, RÉOLUTIONS ET REVENDEICATIONS DU XIIe FOSPA</b>                                                      | <b>30</b> |
| <b>Mandat des Peuples et Nations autochtones à Puyuk 2026 : agenda politique, économique et social pour le Bassin amazonien</b>                    | <b>30</b> |
| <b>3e Tribunal régional des Droits de la Nature</b>                                                                                                | <b>35</b> |
| <b>Déclaration du Peuple afro-descendant</b>                                                                                                       | <b>39</b> |
| <b>Déclaration de la Maison 4 : Résistance des Femmes et des Diversités, XIIe FOSPA Équateur</b>                                                   | <b>42</b> |
| <b>Déclaration du délégué permanent et de la coordinatrice générale de la Guyane française au Forum Social Panamazonien</b>                        | <b>44</b> |
| <b>Diffusion de la plainte pour pollution du fleuve Puyo dans le cadre du Kawsak Sacha — Forêt vivante</b>                                         | <b>46</b> |
| <b>Prise de position du XIIe FOSPA Équateur en défense du fleuve Puyo</b>                                                                          | <b>46</b> |
| <b>Résolution du XIIe FOSPA de soutien aux municipalités et territoires autochtones libres d'activité et de pollution minières</b>                 | <b>47</b> |
| <b>Déclaration du Comité international de soutien au Brésil</b>                                                                                    | <b>48</b> |

## Introduction

Le XIIe Forum Social Panamazonien (FOSPA), tenu du 16 au 21 août 2026 à Puyo, en Équateur, a réuni des Peuples autochtones, des Peuples afro-descendants, des communautés paysannes, montubias et quilombolas, des organisations de femmes et de jeunes, le monde académique et des organisations de la société civile de toute la Panamazonie. Avec la participation d'environ 2 500 personnes venues de 32 pays et de délégations des neuf pays amazoniens, ainsi que de toutes les structures institutionnelles autochtones de l'Équateur et de la région — dont la Coordination des Organisations Autochtones du Bassin Amazonien (COICA) et ses organisations membres —, le Forum a constitué un vaste espace régional d'articulation, de dialogue et de construction collective au service de la défense des territoires, des droits collectifs, de la nature et de la vie.

Le Forum s'est déroulé dans un contexte particulièrement complexe, marqué par les disputes géopolitiques pour le contrôle des ressources stratégiques, les conflits armés, la militarisation des territoires et la montée de l'autoritarisme — des dynamiques qui approfondissent l'expansion d'un capitalisme prédateur et extractiviste, accélérant les crises écologique, économique, politique et civilisationnelle que traverse la région.

Dans le cadre d'un processus d'articulation régionale engagé il y a plus de vingt ans, le XIIe FOSPA a donné suite aux accords et mandats issus de la Déclaration de Belém de 2022 et du Mandat de Rurrenabaque de 2024. En Équateur, ce processus a relevé le défi de traduire ces engagements en actions concrètes au moyen d'un Plan d'Action construit dans la co-gouvernance des peuples amazoniens, avec la participation déterminante des sept nationalités autochtones de Pastaza, hôtes du Forum.

Ainsi, en poursuivant le chemin tracé de Belém à Rurrenabaque puis à Puyo, le processus de réunions et de webinaires préparatoires, conjugué aux journées de débat en présentiel du XIIe FOSPA, a permis de construire collectivement le Plan d'Action de Puyo 2026.

Ce Plan vise à progresser vers des territoires libres d'activités minières et pétrolières, à garantir les droits des Peuples et de la Nature, à renforcer la libre détermination et l'autonomie des Peuples autochtones, et à protéger celles et ceux qui défendent les territoires. Il intègre en outre des propositions destinées à promouvoir des économies alternatives fondées sur la souveraineté alimentaire et la vie, à avancer vers la justice climatique, à renforcer les pratiques de soin et de défense des corps et des territoires, et à favoriser une participation active des jeunes.

Le XIIe FOSPA a également permis de consolider des processus et des mandats d'une grande portée. L'Espace Autonome des Peuples Autochtones, tenu les 16 et 17 août, a abouti au Mandat des Peuples et Nationalités Autochtones de Puyuk 2026, feuille de route des priorités des peuples du Bassin amazonien. De même, le 3e Tribunal Régional des Droits de la Nature a déclaré l'Amazonie sujet de droits et zone d'exclusion totale de toute expansion des combustibles fossiles.

Ainsi, le XIIe FOSPA a revitalisé et renforcé le processus d'articulation et de construction collective des peuples amazoniens, se confirmant comme l'un des principaux espaces politiques régionaux pour leurs revendications et leurs luttes — relevant le défi de construire des actions concrètes, au-delà de la volonté des gouvernements, pour exercer l'autodétermination des peuples, garantir la vie et protéger les droits collectifs, humains et de la Nature.



## Déclaration politique de Puyuk<sup>1</sup>

Aujourd'hui, 20 août 2026, nous nous rassemblons dans la ville de Puyuk pour dénoncer trois années d'inexécution de la Consultation populaire ayant décidé de laisser le pétrole sous terre. Le mandat du Yasuní nous convoque, nous, les peuples de la Panamazonie, à ce XI<sup>e</sup> FOSPA.

Nous vivons une époque de capitalisme mondial débridé, sans précédent dans l'histoire, et de multipolarité livrée à une compétition à mort, où le vieil impérialisme étatsunien en déclin et le Nord global se refusent à perdre leur pouvoir unipolaire, recourant principalement à leur puissance militaire et à un pouvoir politique de type fasciste, dans une nouvelle édition d'un Plan Condor pour l'Amérique latine. Dans la Panamazonie, dans les pays amazoniens et dans toute l'Amérique latine, une vague agressive de l'extrême droite et de l'autoritarisme est aujourd'hui à l'œuvre, portée par les pouvoirs économiques géopolitiques et l'impérialisme nord-américain, qui menace et assujettit les pays de la région par des agressions de toute nature contre les peuples et la nature.

Nous ne pouvons ignorer que le XI<sup>e</sup> FOSPA se tient dans une époque marquée par de multiples conflits à l'échelle mondiale, des guerres entre empires pour le renouvellement de l'hégémonie planétaire, et une lutte acharnée pour le contrôle des ressources énergétiques, minérales, des terres rares, de l'eau et de la biodiversité — lutte qui a, à son tour, déclenché des guerres au sein même des pays amazoniens, que ce soit par des invasions et des occupations coloniales comme au Venezuela, ou par les « guerres internes » qui prennent forme ou s'intensifient dans des pays comme l'Équateur, la Colombie et le Pérou, et qui menacent de s'étendre à l'ensemble des pays de la Panamazonie. Ce sont des guerres où l'ennemi intérieur n'est autre que les peuples en résistance face à la dépossession.

Les pays du Nord et les grandes entreprises corporatives, principaux responsables des émissions de carbone et de la destruction de la nature, doivent reconnaître et réparer leur dette historique et écologique. La reconnaissance de la responsabilité différenciée des pays industrialisés ne saurait se limiter à des engagements de financement vert envers les pays du Sud global. Ces engagements eux-mêmes n'ont pas été tenus, alors même qu'on prétend que ces ressources — insuffisantes au regard des besoins réels — répondraient aux demandes des peuples amazoniens, ce qui, en aucune manière, ne résout la crise climatique.

Ce financement est en outre difficile d'accès, assorti de conditions qui portent atteinte aux droits territoriaux et aux processus de consentement préalable, libre, informé et de bonne foi, et accordé principalement sous forme de prêts qui accroissent injustement une dette extérieure illégitime déjà élevée dans nos pays. Nous dénonçons de même la progression des fausses solutions — marchés du carbone, échanges dette contre nature, obligations thématiques, entre autres —, ainsi que les annonces de réduction du financement climatique de la part des pays du Nord, qui privilégient la

---

<sup>1</sup> Puyuk, nom originel de Puyo.

guerre plutôt que la vie. Nous exigeons l'annulation des dettes publiques illégitimes et le démantèlement de l'impunité du pouvoir corporatif. Nous exigeons un financement climatique non remboursable et rejetons les marchés du carbone, les échanges et les autres fausses solutions.

S'opposer à cette vague depuis les territoires est une nécessité impérieuse de notre époque. Face à cela, nous, Peuples autochtones, Peuples afro-descendants, pêcheurs, communautés paysannes, communautés traditionnelles, montubias, quilombolas, société civile, mouvements sociaux, monde académique, populations urbaines, femmes, diversités sexo-genrées, féministes, enfances, adolescences et jeunesses, nous nous auto-convoquons pour dénoncer et affronter ces menaces contre la vie, avec toute notre rébellion, notre amour et notre autodétermination.

Nous réaffirmons que la construction du territoire panamazonien, libre d'extractivisme et voué à la défense d'une Amazonie dotée de droits, exige d'assumer une position ferme quant à la nécessité urgente d'abandonner l'exploitation des combustibles fossiles, en laissant le brut sous terre au moyen d'une transition juste et populaire, ainsi que de mettre fin à toute forme d'activité minière, responsable d'atteintes au droit au consentement libre, préalable, informé et de bonne foi, et aux droits de la nature, sous un modèle prédateur et non soutenable.

Pour concrétiser des zones d'exclusion de l'extractivisme, nous promouvons la reconnaissance juridique des territoires amazoniens en tant que zones d'exclusion extractive, la révocation des concessions minières et pétrolières et l'élimination de l'usage du mercure. Cela suppose de renforcer l'autonomie et la libre détermination des peuples par le contrôle territorial, les gardes protectrices du territoire, la justice autochtone et des alliances stratégiques andino-amazoniennes, ainsi qu'un observatoire de coordination politique, juridique et de protection des défenseurs et défenseuses des droits. La violence exercée contre les défenseurs et défenseuses exige des politiques publiques et un soutien international pour leur protection. Nous devons renforcer la bataille des récits dans la société sur l'importance de garantir des territoires libres d'extractivisme, et mener les actions, mobilisations et démarches d'incidence nécessaires à la concrétisation du Plan d'Action pour des Territoires Libres et une Amazonie aux droits garantis.

Face au pillage des territoires, nous promouvons des économies alternatives à base communautaire, fondées sur les savoirs ancestraux et les systèmes de connaissance autochtones et afro-descendants, la souveraineté alimentaire et le respect absolu des Droits de la Nature et des Droits humains, exigeant des États et des entreprises qu'ils assument leur responsabilité civile et écologique sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Nous proposons de construire des contentieux stratégiques, dans une approche écocentrique et de pluralisme juridique, à partir de cas régionaux impliquant des fleuves et des luttes territoriales de différents pays, permettant de mettre en évidence des atteintes communes au bassin amazonien et de poser les termes de sa protection — d'abord à l'échelle locale, mais dans la perspective d'un futur débat au sein du Système interaméricain. À cette fin, nous impulserons un Réseau amazonien de

surveillance environnementale communautaire articulant savoirs ancestraux, académiques et scientifiques, appuyé par un atlas vivant documentant les cas d'atteinte territoriale, afin de défendre et de reconquérir ces droits dans la Panamazonie.

La protection de la Panamazonie passe par la protection de tout ce qui la compose, des páramos à la forêt, ainsi que de toutes les personnes qui l'habitent et la défendent, avec une attention particulière aux impacts différenciés qui affectent les femmes, l'enfance et les peuples autochtones en isolement, qui en subissent le plus lourdement les conséquences. Les stratégies des entreprises extractives ont provoqué une rupture du tissu social au sein des communautés ; c'est pourquoi nous appelons à demeurer unis afin d'éviter cette désintégration de l'organisation de nos peuples. Il est fondamental de renforcer l'articulation non seulement interpanamazonienne, mais aussi entre celle-ci et les peuples qui habitent tout au long de la Cordillère des Andes, du Venezuela jusqu'à l'Argentine.

Nous, Peuples et Nations autochtones, affirmons être préexistants à la création des États. Depuis des temps ancestraux, nous avons habité, gouverné et protégé nos territoires, exerçant nos formes de gouvernement, nos savoirs et nos modes de vie. Nos droits collectifs, territoriaux et de libre détermination ne naissent pas de la reconnaissance des États, mais de notre existence en tant que Peuples. L'Amazonie est un territoire vivant, fondamental pour la biodiversité et pour l'équilibre climatique de la planète. Pourtant, nos territoires font aujourd'hui face à des menaces toujours plus graves : progression de l'extractivisme, extraction minière, exploitation pétrolière, agro-industrie, narcotrafic, économies illégales, expansion des routes et des projets hydroélectriques, déforestation, impacts du changement climatique et de ses fausses solutions — autant de facteurs qui rapprochent l'Amazonie d'un point de non-retour.

Face à cette réalité, nous déclarons l'Amazonie en état d'urgence, comme mesure de protection et de prévention face au point de non-retour. Cela exige de garantir nos droits et de renforcer nos autogouvernements, nos économies propres, la défense des territoires, une transition juste fondée sur nos systèmes de connaissance, ainsi que la réparation et la restauration intégrale de nos territoires lorsqu'ils ont été endommagés ou affectés. Nous défendons notre culture, nous développons notre mémoire et nous revendiquons les ancestralités de nos peuples.

Nous remettons au XIIe FOSPA le Mandat des Peuples et Nations autochtones de Puyuk 2026, expression de nos priorités, revendications et propositions pour le Bassin amazonien, et appelons à ce qu'il soit assumé dans ses agendas et ses actions.

Nous, peuples originaires vivant en contact avec la terre, devons renforcer la mémoire et la sagesse de la vie, Kawsak Sacha, la Forêt vivante. Nous appelons à unifier un front commun et à soutenir que le territoire est un être vivant, Kawsak Sacha ; c'est pourquoi nous exigeons des gouvernements, des organismes multilatéraux et des Nations Unies qu'ils garantissent ces droits.

Ce XIIe FOSPA a élargi la participation autochtone et a, dans le même temps, mis en lumière le défi que représente la garantie d'une inclusion pleine et effective des communautés paysannes et des Peuples afro-descendants qui habitent, prennent soin et défendent l'Amazonie. Nous proposons donc de renforcer leur participation effective à la planification, à la prise de décision, aux accords et aux résultats du FOSPA, en promouvant une articulation interculturelle et solidaire qui respecte les particularités, les cadres juridiques et les formes propres d'organisation de chaque peuple et de chaque communauté. Cette participation doit reconnaître et intégrer activement les voix de l'enfance, des jeunes et des femmes, en renforçant la construction d'agendas communs et d'actions collectives orientées vers la défense de l'Amazonie, des territoires et de la vie.

Le Peuple afro-descendant de la Panamazonie se positionne fermement en défense de ses territoires collectifs et ancestraux face aux dynamiques destructrices du modèle extractiviste. Dans le cadre du XIIe FOSPA, nous exigeons un pouvoir effectif, une territorialité autonome et une participation contraignante, rejetant catégoriquement les nouvelles formes de dépossession et de marginalisation qu'imposent les projets miniers, pétroliers, forestiers, agro-industriels et d'infrastructure. Nous dénonçons également les mécanismes de marchés du carbone et de crédits de biodiversité mis en œuvre en violation de notre droit à la consultation préalable, libre et informée.

Notre position est claire: nous demandons aux États et aux bailleurs de fonds l'accès direct aux financements climatiques et le contrôle souverain de nos biens communs. Nous revendiquons le leadership des femmes et des jeunes comme axes de la résistance et de la gouvernance, et nous exigeons que cesse la violence contre le corps de nos femmes, ainsi que l'entrée de substances psychotropes qui détruisent et coûtent la vie à nos jeunes. Nous exigeons de toute urgence une révision intégrale des concessions en vigueur, la réparation des dommages socio-environnementaux et la réforme immédiate de normes clés en Équateur, telle que la Loi sur la Circonscription territoriale spéciale amazonienne, afin de garantir notre inclusion réelle. Enfin, nous demandons le soutien total du FOSPA à la création d'un mécanisme panamazonien de surveillance et d'alerte qui protège juridiquement et politiquement nos territoires en tant qu'espaces souverains et libres d'extractivisme.

L'Amazonie est fondamentale pour la vie de la planète, mais elle se trouve tout près d'un point de non-retour. Cette crise s'est aggravée du fait d'un modèle capitaliste de développement hégémonique fondé sur la marchandisation et l'appropriation de la nature et des biens communs, la combustion des énergies fossiles, l'extraction minière, l'agro-industrie, l'accumulation du capital, la dette extérieure, les accords de libre-échange, les traités bilatéraux injustes, l'imposition de l'arbitrage international, le démantèlement du système judiciaire, le multilatéralisme, les obligations « jaguar », les fausses solutions et la subordination des territoires au profit d'un petit nombre de pays et de groupes qui concentrent le pouvoir. Cette crise affecte de manière disproportionnée les pays du Sud global et, en leur sein, les populations historiquement exclues.

Les Peuples autochtones, les Peuples afro-descendants et les communautés paysannes du Bassin

amazonien dénoncent également que le crime organisé — narcotrafic, exploitation minière illicite, abattage illégal, trafic de faune, traite des personnes, contrebande et blanchiment d'actifs — exerce un contrôle territorial croissant sur notre région, en lien avec les extractivismes, des acteurs étatiques, des entreprises, des institutions financières, des marchés internationaux et des fausses solutions, qui maintiennent dans l'ombre ceux qui financent et tirent profit de ce système, tandis que la violence et la criminalisation retombent sur les peuples. Nous faisons face à une crise humanitaire et à une augmentation soutenue de la violence, qui touche particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les jeunes. Nous rejetons tant l'expansion du crime organisé et de l'extractivisme qui l'alimente, que la militarisation étatique, laquelle ne démantèle pas les structures criminelles ni ne restitue le territoire aux peuples.

Les Économies pour la Vie constituent à la fois une pratique présente et un horizon politique : une manière d'affronter les économies extractives et les relations qui menacent la vie, tout en construisant des territoires où la dignité, les droits, la diversité, le soin, l'autonomie et la durabilité des écosystèmes orientent les décisions économiques.

La Panamazonie est un foyer d'économies transformatrices et d'Économies pour la Vie — des pratiques et des relations économiques, sociales, culturelles et politiques orientées vers la création et le maintien des conditions matérielles, sociales, culturelles, territoriales et écologiques nécessaires à une vie digne. Elles reconnaissent la diversité des peuples et leurs façons d'habiter les territoires ; elles placent le soin, les droits humains et collectifs et la durabilité des écosystèmes au centre ; elles renforcent l'autonomie et la souveraineté des communautés ; et elles combattent les rapports d'exploitation, d'inégalité et d'extractivisme qui menacent la vie. En ce sens, construire des Économies pour la Vie signifie transformer les conditions dans lesquelles nous produisons, échangeons, prenons soin, habitons et décidons collectivement de nos territoires et de ce qui rend la vie possible. Nous reconnaissons que les économies communautaires, de subsistance et de soin exigent justice et réparation de la part des États face aux atteintes causées par les entreprises et par les États eux-mêmes.

On ne peut parler de démocratie lorsque sont bafoués les droits collectifs des peuples autochtones et les droits des peuples afro-descendants de la Panamazonie, et encore moins lorsque les femmes ne sont considérées ni comme citoyennes ni comme sujets politiques à part entière pour participer et décider, dans l'égalité, de nos territoires et de nos corps.

Il existe une relation directe entre l'extractivisme, la crise climatique et la violence structurelle exercée contre nos corps sous ses différentes manifestations. Les femmes autochtones, afro-descendantes, quilombolas, rurales, paysannes, féministes communautaires, des diversités, entretiennent un ancrage plus fort au territoire de par leur relation à la nature et parce qu'elles portent la responsabilité de la pérennité de la vie ; or, aujourd'hui, non seulement on les dépouille de leur territoire et on les force à l'abandonner, mais on les criminalise, on les fait disparaître et on les tue pour l'avoir défendu.

Nous convenons que de nombreux défis nous attendent, et que la violence exercée contre nos corps et nos territoires, la participation politique dans l'égalité et la durabilité de la vie constituent trois axes prioritaires à assumer dans le contexte actuel de la Panamazonie. Face à cela, nous avons perçu l'urgence de ne pas nous en tenir aux seules paroles et de passer à l'action collective.

Sans soin, il n'est pas de vie possible, et ce sont nous qui assumons une surcharge liée à la répartition inégale du travail, à la crise climatique et aux rôles traditionnels qui limitent notre développement personnel et collectif. Nous prenons soin de nos filles, de nos fils, de nos familles, de nos fleuves, de la terre-mère, bien souvent au prix de notre propre bien-être. N'oublions pas que nos corps sont notre premier territoire de défense, et que nous ne sommes ni objets de sacrifice ni objets de reproduction. Nous revalorisons nos savoirs ancestraux pour guérir du racisme et de toute forme de discrimination et de violence qui nous atteint, et nous reconnaissons le rôle des accoucheuses et des sages qui nous relient à notre ancestralité.

L'Amazonie n'est ni une ressource ni une frontière à conquérir : c'est la maison vivante où les fleuves, les forêts, les animaux et les peuples se soutiennent mutuellement. Nous, jeunesses de la Panamazonie, faisons partie de cette même trame. Nous sommes nés du territoire, nous avons appris à nommer le monde dans les langues de nos peuples, et nous devons à la forêt la parole que nous portons aujourd'hui. Défendre les territoires vivants de la Panamazonie, c'est défendre la vie là où nous, peuples, coexistons.

Nous traversons un moment critique de notre histoire, et c'est pourquoi le FOSPA compte : il est l'espace qui nous permet de nous retrouver, de dialoguer entre générations et entre peuples, et de transformer l'urgence en proposition commune plutôt qu'en isolement. Depuis des siècles, nos peuples résistent et enseignent qu'une autre manière d'habiter la Terre est possible — une manière qui écoute le fleuve avant de l'endiguer et qui prend soin du territoire vivant. Nous recevons cet héritage et nous nous l'approprions. Nous ne demandons pas la permission d'exister dans les espaces où l'on décide de nos territoires : nous y occupons notre place avec une voix propre, avec mémoire et avec avenir. Les jeunesses prennent le relais : nous sommes ici et maintenant, en dépit de nos gouvernements, en dépit de ceux qui préfèrent nous voir émigrer plutôt que de nous écouter. La participation des jeunesses n'est pas un ornement des discours : c'est la condition pour que la vie se poursuive.

Cette déclaration est une graine. Nous la semons aujourd'hui à Puyuk, entre le chant, le feu et la parole partagée, pour qu'elle germe dans chaque communauté, dans chaque fleuve défendu, dans chaque jeune qui décide de rester et de lutter. Que notre génération soit rappelée non pour ce qu'elle a laissé perdre, mais pour ce qu'elle a osé préserver.

Ce FOSPA a déjà porté ses fruits. Face à un contexte politique si défavorable à l'avenir de l'Amazonie, les différents peuples réunis au XI<sup>e</sup> FOSPA ont décidé de ne pas attendre la volonté des gouvernements pour l'exécution des sentences et des mandats, mais de faire valoir leur

autodétermination et d'avancer dans des processus garantissant la vie et protégeant les droits collectifs, humains et de la Nature.

Le Forum est un processus permanent d'articulation et de construction collective qui vise à garantir une participation large, effective et protagoniste. Le XIIe FOSPA en Équateur, construit à partir d'une co-gouvernance des peuples amazoniens, est le résultat de ce processus continu. Toutefois, ce processus n'est pas achevé, et il reste beaucoup à faire pour garantir une gouvernance participative et effective. Depuis le Forum, nous assumons ce défi en priorité et avec ouverture. Le processus de reconstruction inclusive de la gouvernance du FOSPA a déjà commencé, et nous en garantissons la continuité, afin que tous les peuples de la Panamazonie se reconnaissent dans les agendas du Plan d'Action et du Forum lui-même.

Les voix de l'Amazonie s'élèvent et les volontés collectives convergent dans la construction de notre Plan d'Action. Nous accueillons et soutenons toutes les déclarations qui ont été partagées lors de ce XIIe FOSPA, et nous apportons notre appui à toutes les personnes persécutées et criminalisées pour avoir protégé la vie. Les personnes menacées, contraintes d'abandonner leur territoire, doivent bénéficier d'un accompagnement juridique et disposer de maisons d'accueil. Nos actions priment sur toute intention et toute imposition autoritaire qui empêcherait les rêves de l'Amazonie de fleurir.

Nous appelons la diversité des processus sociaux à s'impliquer dans la mise en œuvre du Plan d'Action du XIIe FOSPA. Nous réaffirmons que l'Amazonie et la Panamazonie sont un territoire vivant.

Nous exprimons notre solidarité avec les peuples de Colombie, du Pérou et du Venezuela, qui ont subi les conséquences des récents tremblements de terre. Avec les régions touchées et leurs organisations communautaires et populaires en particulier, nous proposons l'incorporation, dans le Plan d'Action, d'actions anticipatoires fondées sur une approche par écosystèmes et territoires pour la réduction du risque de catastrophe. À l'heure où nous parlons, un nouveau séisme vient d'être enregistré au Pérou.

Le Forum exprime également sa solidarité avec les peuples qui luttent contre la domination coloniale, tels que les peuples de la Guyane française, et exige que les Nations Unies reconnaissent la nécessité de décoloniser ces territoires et de respecter les droits de leurs peuples autochtones.

Par ailleurs, nous dénonçons le génocide du peuple palestinien — hommes, femmes, jeunes, filles et garçons — perpétré par le sionisme israélien, qui cherche à étendre son influence en Amérique latine. Nous dénonçons la violence sexuelle exercée dans les prisons israéliennes contre des hommes, des femmes, des filles et des garçons. Nous proclamons la paix dans la souveraineté, la paix dans la justice sociale et la paix avec la nature, comme avec notre Terre-Mère.

Enfin, nous nous convoquons au XIIIe Forum Social Panamazonien, qui se tiendra en Colombie.

Fait à Puyuk, le 20 août 2026.

XII<sup>e</sup> FORUM SOCIAL PANAMAZONIEN  
(FOSPA) – PUYO, ÉQUATEUR, 2026

**PLANS D'ACTION  
PAR GROUPES  
THEMATIQUES  
DU XII<sup>e</sup> FORUM SOCIAL  
PANAMAZONIEN (FOSPA)**



## **Maison 1. Territoires libres d'extractivisme pour une Amazonie dotée de droits**

### **Groupe de travail : Territoires libres d'activité minière**

#### **1. Récupérer et exercer l'autonomie, l'autodétermination et le contrôle territorial des peuples.**

- Renforcer les communautés afin qu'elles décident collectivement de leurs territoires, conformément à leurs usages, coutumes, systèmes de gouvernement et formes traditionnelles d'organisation.
- Impulser des processus communautaires de cartographie territoriale pour freiner l'expansion du cadastre minier et lutter pour la titularisation de toutes les terres communautaires.
- Lutter pour la reconnaissance intégrale du territoire, incluant le sol, le sous-sol, les eaux et les autres éléments qui soutiennent la vie, face aux concessions extractives.
- Renforcer la surveillance communautaire des fleuves, des forêts, des écosystèmes et des activités extractives grâce à la technologie et aux savoirs de professionnels locaux.
- Renforcer et promouvoir la création de gardes autochtones et communautaires, ainsi que l'exercice de la justice autochtone en tant que mécanismes de protection et de contrôle territorial.
- Garantir que l'autonomie soit exercée collectivement et non utilisée pour légitimer l'entrée d'acteurs miniers externes ou d'activités incompatibles avec les décisions des communautés.

#### **2. Rejeter l'expansion de l'activité minière en Amazonie et progresser vers des fleuves et des territoires libres d'exploitation minière.**

- Développer une stratégie panamazonienne face à toutes les formes d'activité minière, à toutes les échelles.
- Rejeter l'utilisation de la criminalisation des communautés sous la catégorie de « exploitation minière illégale », employée par les discours étatiques hégémoniques pour justifier la militarisation des territoires ou occulter les impacts de l'activité minière.
- Dénoncer l'expansion des concessions et des cadastres miniers, ainsi que l'assouplissement des normes environnementales et des mécanismes facilitant l'entrée des entreprises extractives.
- Promouvoir la défense des fleuves, territoires, municipalités, écosystèmes et bassins libres de toute activité minière.
- Coordonner des actions juridiques, politiques, communicationnelles et de mobilisation face aux projets miniers qui menacent les territoires amazoniens.
- Exiger la restriction absolue de l'activité minière pour tous les territoires des peuples autochtones d'Amazonie en isolement et en premier contact.

#### **3. Renforcer les économies propres et les conditions de vie permettant aux communautés de résister à l'extractivisme.**

- Développer et financer des alternatives économiques communautaires compatibles avec l'Amazonie, incluant l'agroécologie, l'écotourisme, le tourisme communautaire, les bio-entreprises, l'artisanat et d'autres initiatives productives.
- Exiger que ces alternatives bénéficient d'un accès réel au financement, aux marchés et à l'accompagnement, et ne se limitent pas à des projets ponctuels sans continuité.
- Prioriser la participation des jeunes et créer des écoles et des espaces de formation permettant de récupérer les savoirs ancestraux, la culture, la langue et l'identité, tout en générant des opportunités de rester sur le territoire.
- Renforcer la participation et le leadership effectif des femmes dans la prise de décisions politiques, économiques et territoriales.
- Promouvoir des mécanismes permettant aux peuples eux-mêmes de contrôler et d'administrer leurs ressources et de renforcer leur capacité économique et politique.

#### **4. Protéger celles et ceux qui défendent l'Amazonie et garantir une capacité de réponse face aux menaces.**

- Créer un fonds régional d'urgence pour les communautés et les défenseurs et défenseuses confrontés à la criminalisation, à la violence, au déplacement ou à des menaces liées à l'extractivisme.
- Renforcer les capacités juridiques, sécuritaires et communicationnelles des organisations territoriales et promouvoir l'usage effectif des mécanismes internationaux de protection, dont l'Accord d'Escazú.
- Documenter et rendre visible la violence, la criminalisation et la stigmatisation dont sont victimes les peuples autochtones, afro-descendants et paysans qui défendent leurs territoires.
- Développer des stratégies de communication panamazoniennes reliant l'expansion minière à la demande internationale de minerais, aux guerres, au capital corporatif et aux autres processus de dépossession.
- Créer des mécanismes permettant d'identifier et de dénoncer les flux financiers qui soutiennent l'extractivisme, y compris le blanchiment d'argent associé à l'activité minière.
- Coordonner des actions et des mobilisations simultanées entre pays lorsque des menaces dépassent le cadre local.

#### **5. Renforcer et articuler les structures organisationnelles existantes pour répondre collectivement aux menaces territoriales.**

- Renforcer les organisations et structures existantes aux niveaux communautaire, national et régional, ainsi que les autres organisations légitimes et représentatives des peuples autochtones, paysans, afro-descendants et territoriaux, plutôt que de créer des structures parallèles.
- Créer un mécanisme permanent de coordination, de communication et de suivi au sein du FOSPA, permettant de relier ces structures et d'assurer la continuité des accords entre les rencontres.
- Constituer une plateforme panamazonienne anticapitaliste et anti-extractiviste articulant les

nations et organisations autochtones, paysannes, afro-descendantes et d'autres acteurs de la société civile, sur la base du développement, du renforcement et de la promotion des luttes territoriales, en créant des comités d'accompagnement juridique, technique, artistique et de soin, afin de consolider des stratégies d'action et des campagnes face à l'exploitation minière et aux autres expressions de l'extractivisme.

- Établir un système d'alerte précoce et de réponse collective permettant, lorsqu'un territoire fait face à une menace, l'activation conjointe d'un soutien juridique, politique, communicationnel, économique et sécuritaire par les autres organisations.
- Renforcer la redevabilité et le lien entre les organisations et les communautés de base, face aux processus de cooptation, d'affaiblissement et de perte de crédibilité relevés au cours des discussions.
- Instaurer une semaine d'action contre l'extractivisme minier.

### **Groupe de travail : Défense des Droits de la Nature**

**Nous qui avons participé au Xle FOSPA de Rurrenabaque–San Buenaventura affirmons collectivement que l'Amazonie a des droits, et nous adoptons la Déclaration des Droits de l'Amazonie.** Lors de ce Xle FOSPA, nous assumons l'engagement de passer de la reconnaissance à l'exercice de ces droits, et d'impulser des actions concrètes pour qu'ils deviennent effectifs et produisent de véritables transformations dans nos territoires.

1. **Exercer les Droits de la Nature depuis les territoires.** Nous invitons les peuples autochtones, afro-descendants, paysans, les communautés, les organisations sociales, les gouvernements territoriaux et les municipalités amazoniennes à adopter — dans le cadre de leurs propres compétences, formes de gouvernement et libre détermination — des déclarations, normes, résolutions et mesures concrètes de prévention, de protection, de restauration et de défense de la Nature.
2. **Renforcer les formes territoriales de protection, de surveillance et de contrôle.** Impulser des gardiennages, des comités de surveillance et d'autres mécanismes territoriaux et communautaires pour la défense des fleuves, des forêts, des lagunes, des abeilles et des autres espèces et systèmes de vie.
3. **Créer un Observatoire panamazonien des Droits de la Nature.** Construire collectivement une plateforme permettant de localiser et de relier les luttes et les expériences, ainsi que de rassembler les normes propres, ordonnances, plaintes, jugements, protocoles, méthodologies et autres outils développés pour défendre la Nature. L'Observatoire devra faciliter l'échange d'apprentissages et renforcer la capacité d'action face aux menaces qui traversent nos territoires.
4. **Impulser une rencontre panamazonienne de gestion des savoirs territoriaux et de dialogue des savoirs,** afin d'échanger des expériences sur la restauration et la régénération des systèmes de vie, ainsi que des outils communautaires pour connaître et surveiller l'état de

l'eau, de l'air, des sols, des espèces et des autres composantes de nos territoires. Ce processus devra reconnaître et renforcer les savoirs autochtones, ancestraux, afro-descendants, paysans, communautaires et territoriaux.

5. **Articuler et construire des alliances** entre nos organisations territoriales et les universités, centres de recherche, scientifiques et spécialistes disposés à mettre leurs capacités au service des luttes territoriales, dans le respect des savoirs propres et des priorités définies par les habitants des territoires.
6. **Produire des preuves propres pour l'exigibilité des droits.** Développer des capacités territoriales pour documenter la pollution, la déforestation, la perte de biodiversité et d'autres atteintes, ainsi que pour enregistrer le non-respect des jugements, lois et mesures de protection déjà obtenus. Ces informations devront renforcer les actions politiques, administratives et judiciaires et permettre aux territoires de disputer également la production et le contrôle des preuves relatives à ce qui s'y passe.
7. **Impulser un Mécanisme panamazonien de solidarité et d'alerte** pour les défenseurs et défenseuses de la Nature. Construire un réseau capable d'activer, à la demande des personnes, communautés ou organisations touchées, des réponses régionales face aux menaces, à la criminalisation, à la persécution et à la violence. Promouvoir, en lien avec les mécanismes de l'Accord d'Escazú, un espace spécifique dédié aux défenseurs et défenseuses amazoniens, permettant de rendre visibles les risques, d'activer la solidarité et de faciliter un accompagnement juridique, politique et communicationnel.
8. **Promouvoir un espace d'échange entre gardiennages, comités, conseils et mécanismes de représentation de la Nature** créés depuis les territoires et reconnus par des jugements, des lois et des décisions publiques, afin d'analyser leur capacité réelle à décider, surveiller et exiger des mesures en faveur de la Nature. Cette articulation devra permettre d'identifier les obstacles communs, de renforcer la présence territoriale au sein de ces mécanismes et de partager des stratégies pour rendre leur mandat effectif.
9. **Construire un contentieux stratégique panamazonien pour la protection du bassin amazonien.** Nous appelons à la constitution d'un groupe de travail chargé d'explorer la construction progressive d'un dossier régional dans lequel les fleuves et les luttes territoriales de différents pays permettent de mettre en évidence des atteintes communes au bassin amazonien et de poser les termes de sa protection devant le Système interaméricain des droits humains. La stratégie prendra pour référence les standards développés par l'Avis consultatif OC-32/25, devra s'appuyer sur des cas et des organisations territoriales concrets, et intégrer les savoirs communautaires, les preuves et les arguments relatifs aux Droits de la Nature et à la justice climatique.

**Groupe de travail : Territoires libres d'hydrocarbures (pétrole et gaz)**

## ZONES D'EXCLUSION

1. **Encourager, soutenir et construire, avec et depuis les territoires, des formes d'auto-déclaration** : promouvoir et accompagner des processus territoriaux qui renforcent la capacité des communautés à se reconnaître et à s'auto-déclarer Zones d'Exclusion, comme outil de défense et de protection territoriale.
2. **Élaborer des messages et des récits communs sur les Zones d'Exclusion, depuis et pour les territoires** : construire, à partir des territoires et avec leurs voix, des messages et des récits communs permettant de rendre visible la signification des Zones d'Exclusion et de renforcer leur défense face aux activités extractives.
3. **Rechercher et développer, entre le monde académique et les territoires/communautés, une conceptualisation des Zones d'Exclusion** : générer un dialogue entre savoirs académiques et territoriaux pour rechercher, développer et construire collectivement une conceptualisation des Zones d'Exclusion.

## COMMUNICATION POUR DES TERRITOIRES LIBRES

1. **Diffuser massivement et positionner les identités de la Panamazonie comme territoire de vie** : renforcer une identité commune de la Panamazonie, dans le respect des diversités culturelles, en tant que territoire de vie, de diversité et d'avenir, face aux récits qui présentent l'expansion des combustibles fossiles comme synonyme de développement.
2. **Construire des récits communs pour la défense des territoires** : créer un réseau et un annuaire de créateurs de contenus, renforcer un réseau de jeunes et développer des processus de formation en prise de parole publique et en communication stratégique.
3. **Remettre en cause la vision hégémonique du développement et de l'extractivisme** : renforcer les capacités des journalistes et des communicants au moyen de formations médiatiques, de voyages de presse (media trips) et d'autres stratégies de sensibilisation aux impacts des combustibles fossiles sur les territoires.

## PLAIDOYER POUR LE PLAN D'ACTION

1. **Cartographier les acteurs et bailleurs prioritaires pour le plaidoyer** : identifier les acteurs stratégiques, les sources de financement et les espaces de décision pertinents pour impulser des actions de protection territoriale et de transition énergétique juste.
2. **Construire un guide panamazonien de politiques publiques depuis les territoires** : systématiser les propositions et recommandations élaborées par les communautés pour orienter les politiques publiques de protection territoriale et de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.

## OBSERVATOIRE PANAMAZONIEN

1. **Créer une plateforme web panamazonienne d'information et de surveillance** : développer

un espace regroupant des outils et des méthodologies permettant d'identifier les lacunes en matière d'information et de cartographier les plateformes et observatoires existants.

2. **Rassembler et systématiser les informations relatives aux activités et impacts extractifs** : intégrer les informations juridiques, réglementaires et judiciaires ; les données relatives aux projets pétroliers, gaziers, miniers et aux émissions ; ainsi que les informations sur les atteintes et impacts, en articulant les données de surveillance satellitaire avec les rapports territoriaux et les indicateurs de santé, environnementaux, économiques et sécuritaires.
3. **Renforcer la diffusion, le plaidoyer et l'usage communautaire de l'information** : articuler l'Observatoire avec d'autres organisations de la Panamazonie afin de renforcer le réseau, de former des leaderships et de former les communautés à l'usage de l'information pour l'action, la résistance, la dénonciation et le contentieux.

#### CARTOGRAPHIE DES ATTEINTES ET DES MENACES

1. **Construire une encyclopédie des activités pétrolières en Panamazonie** : systématiser et rendre accessibles les informations relatives aux activités, infrastructures et projets pétroliers développés sur les territoires.
2. **Élaborer un Atlas panamazonien des impacts de l'industrie pétrolière** : intégrer des données produites conjointement par les organisations, communautés et peuples afin de rendre visible la dimension territoriale et cumulative des impacts.
3. **Développer un modèle multicritère de risque pétrolier** : cartographier de manière intégrale les infrastructures pétrolières et analyser leurs impacts sur les services écosystémiques et les systèmes écologiques, au moyen d'outils de télédétection, d'indices de végétation et de classifications supervisées.

#### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TERRITORIALES

1. **Renforcer les capacités techniques territoriales** : développer les capacités communautaires en matière de santé, d'éducation, de conseil juridique et de communication afin de renforcer l'autonomie et la défense des territoires.
2. **Renforcer la sécurité et la tenure des terres** : soutenir les communautés au moyen d'équipes juridiques et techniques pour la défense, la régularisation et la protection de leurs territoires.
3. **Renforcer l'accès et la gestion des ressources** : développer les capacités techniques et administratives pour l'identification, la réception, la gestion et la reddition de comptes des fonds destinés aux initiatives territoriales et à la défense face aux activités extractives.

## **Maison 2. Souveraineté et Libre Détermination des Peuples**

### **I. Peuples et Nationalités autochtones**

Les propositions suivantes rassemblent les discussions menées au sein de la Maison 2 et présentent des actions concrètes pour avancer dans la mise en œuvre du Mandat des Peuples et Nations autochtones de Puyuk 2026. Le Mandat devra être intégré comme cadre de référence pour les actions du FOSPA relatives aux Peuples autochtones et à leurs territoires, en veillant à ce que leurs priorités et ces actions soient abordées de manière transversale au sein des différentes Maisons, axes, espaces, processus et plans d'action du FOSPA, dans le respect des structures, des formes propres de représentation et des espaces autonomes d'articulation des Peuples autochtones.

#### **1. Libre détermination, autogouvernement et droit propre des Peuples autochtones**

1. Exercer l'autodétermination et l'autonomie directement depuis les territoires, en renforçant l'organisation, la résistance et la défense territoriale, et en promouvant des actions telles que la récupération et la reconnaissance officielle des noms d'origine et leur reconnaissance au-delà des frontières étatiques, ainsi que le respect des systèmes normatifs propres par les ONG, les États et les organismes internationaux.
2. Renforcer le gouvernement propre et les structures propres de décision, y compris les autorités, les normes, les procédures, les Plans de Vie et les mécanismes d'information, de consultation, de rétroaction et de reddition de comptes entre dirigeants, autorités et bases.
3. Renforcer la formation technique des jeunes, des femmes et des autres membres des communautés, au moyen de bourses et de programmes de formation permettant de participer sur un pied d'égalité aux études d'impact environnemental, aux consultations préalables et aux processus juridiques, sans dépendre de professionnels externes.
4. Impulser des actions juridiques pour que les processus de consentement libre, préalable et informé avec les Peuples autochtones soient contraignants, obligatoires et décisionnels, et non simplement consultatifs — en incluant explicitement le droit de dire non.
5. Progresser dans la reconnaissance juridique de tous les Peuples autochtones du Bassin amazonien, y compris en menant une campagne internationale pour que la France reconnaisse juridiquement les Peuples autochtones de la Guyane française et ratifie la Convention 169 de l'OIT.
6. Organiser des rencontres et des échanges similaires au FOSPA depuis les territoires, afin d'exercer le droit à la libre détermination et de promouvoir l'échange d'expériences au sein des communautés, y compris avec l'enfance, les jeunes et les femmes.

#### **2. Protection et intégrité des territoires autochtones**

1. Renforcer les mécanismes collectifs de protection territoriale et de solidarité, en particulier face aux groupes armés, aux économies extractives et aux autres acteurs qui menacent les communautés, y compris des réponses territoriales, organisationnelles, juridiques, politiques et communicationnelles pour protéger les dirigeants, dirigeantes, autorités et défenseurs.
2. Zoner et documenter les territoires par écrit, en complétant l'oralité par des instruments propres de planification, d'usage des sols, de défense juridique et d'aménagement stratégique du territoire.
3. Renforcer la gouvernance et les mécanismes propres de décision face aux projets d'infrastructure susceptibles d'affecter ou de traverser les territoires autochtones, y compris des mesures de prévention, de surveillance et de réponse face aux déversements, à la pollution et aux autres atteintes, dans le plein respect des droits des Peuples autochtones.
4. Renforcer le contrôle, la surveillance et la protection des territoires, en articulant les gardes autochtones, les systèmes propres de vigilance, les mécanismes d'alerte précoce, l'échange d'informations et l'accompagnement juridique afin de répondre à l'extractivisme, aux économies illégales, aux invasions, à la pollution et aux autres menaces.
5. Renforcer les mécanismes propres de surveillance et de veille citoyenne, afin de suivre le respect des accords, mandats et décisions affectant les territoires.
6. Freiner la création ou l'extension d'aires protégées imposées sur les territoires autochtones, et renforcer les capacités techniques, juridiques et politiques pour défendre la gouvernance et la gestion territoriale propres face à ces dispositifs.
7. Renforcer les mécanismes de dénonciation et de réponse face aux atteintes au corps-territoire, permettant de documenter les préjudices, d'activer des réponses juridiques et politiques, et de suivre les menaces qui affectent simultanément les territoires, les corps, la santé et la vie communautaire.
8. Identifier et documenter les cas, en Équateur, dans lesquels des territoires autochtones ont été occupés ou enregistrés par des tiers, et impulser des actions pour leur récupération et la reconnaissance des droits collectifs correspondants.

### **3. Économies autochtones et transitions justes hors de l'extractivisme**

1. Renforcer les économies propres et alternatives à l'extractivisme, fondées sur les systèmes de vie et de connaissance propres, la réciprocité et l'équilibre avec le territoire, afin de garantir des conditions matérielles de permanence, de soutenir la vie communautaire et de réduire les dépendances externes.
2. Promouvoir le financement direct des Peuples autochtones et de leurs communautés, sans intermédiation, afin que les ressources parviennent aux communautés de base et soient administrées depuis celles-ci, en incluant les jeunes et les femmes dans la prise de décision.

3. Renforcer l'éducation propre, la formation des jeunes et la transmission intergénérationnelle, en promouvant des solutions spécifiques à chaque territoire et la participation de l'enfance, des jeunes et des femmes, ainsi que la transmission des savoirs, des langues, de la culture, de la mémoire et des expériences de résistance.

#### **4. Participation, articulation et plaidoyer des Peuples autochtones**

1. Impulser des mécanismes institutionnels de participation et de prise de décision, légalement institutionnalisés et permanents, de coordination, d'exigibilité, de suivi et d'évaluation entre les Peuples autochtones et les États.
2. Renforcer l'articulation et le suivi panamazoniens, en consolidant les structures de coordination existantes, leur lien avec les bases et leur capacité à assurer le suivi des mandats et des accords, et à articuler des actions autour de priorités communes.
3. Développer des stratégies conjointes d'action politique, juridique et communicationnelle face aux conflits, menaces et atteintes aux droits collectifs des Peuples et Nations autochtones et de leurs territoires, en articulant justice propre, plaidoyer politique, actions juridiques nationales et internationales et mobilisation, y compris des actions visant la cessation des activités extractives, la réparation des territoires endommagés et des garanties de non-répétition.
4. Impulser la création d'un réseau régional de jeunes autochtones du Bassin amazonien, orienté vers la défense du territoire, la mise en visibilité des menaces partagées et la formation politique, technique et spirituelle de nouveaux leaderships.

## **II. Peuples afro-descendants**

Les propositions suivantes rassemblent les priorités formulées par les Peuples afro-descendants participant au XIIe FOSPA pour renforcer leur identité, leur territorialité, leur participation et leur capacité de décision en Amazonie.

### **1. Identité et savoirs**

1. Renforcer l'identité, la culture, la spiritualité et la continuité générationnelle afro-descendantes, y compris l'éducation, l'ethno-éducation et la participation des jeunesses.
2. Protéger, renforcer et rendre visibles les savoirs ancestraux et les systèmes de connaissance afro-descendants, en garantissant leur protection contre l'enregistrement, le brevetage ou la commercialisation sans autorisation collective préalable et sans partage équitable des bénéfices.

### **2. Terres, territorialité et protection**

1. Impulser la titularisation et la sécurité juridique des terres collectives afro-descendantes et la protection de leurs territoires traditionnels, en établissant des voies publiques pour résoudre

les demandes en instance.

2. Garantir le respect des processus de consultation et de consentement correspondants face aux projets et activités susceptibles d'affecter leurs terres et territoires, y compris la révision des concessions, la détermination des préjudices et la réparation intégrale.
3. Renforcer les systèmes collectifs de protection et de surveillance communautaire, y compris la Garde Cimarrona, ainsi que la reconnaissance des autorités et des formes propres d'organisation afro-descendantes.

### **3. Participation et articulation**

1. Garantir la participation effective et la capacité de décision des Peuples afro-descendants dans les affaires touchant leurs droits, leurs terres, leurs territoires et leurs modes de vie, dans le respect de leurs identités, agendas et formes propres d'organisation.
2. Renforcer l'articulation afro-descendante panamazonienne, notamment un mécanisme de surveillance et d'alerte, une instance stable d'articulation au sein du FOSPA et la tenue d'un Pré-FOSPA afro-descendant.
3. Renforcer l'information propre et la visibilité de la population afro-amazonienne, au moyen de recensements et de caractérisations spécifiques et de capacités propres de production et de contrôle de l'information territoriale.
4. Impulser la reconnaissance et la visibilité de la diversité ethno-culturelle afro-descendante en Panamazonie, dans le respect de l'auto-identification et des identités spécifiques des communautés concernées.

### **4. Femmes et jeunesses**

1. Renforcer l'organisation, le leadership et la participation effective des femmes et des jeunesses afro-descendantes, y compris leur participation à la prise de décision, à l'administration des ressources et à la prise de parole publique.
2. Renforcer la protection des femmes afro-descendantes, dirigeantes et défenseuses, face à la violence, à la discrimination et au profilage racial, en promouvant des environnements sûrs et des systèmes de soin communautaire.

### **5. Financement et économies propres**

1. Promouvoir des mécanismes de financement direct, transparent et traçable pour les organisations et autorités afro-descendantes, avec des conditions adaptées aux réalités communautaires et une transparence sur les montants, les bénéficiaires et les coûts d'intermédiation.

2. Garantir des garanties (« salvaguardas ») face aux marchés environnementaux, y compris une information complète, un conseil juridique indépendant, des bénéfices transparents et un contrôle communautaire des données.
3. Renforcer les économies propres définies depuis les territoires, en orientant les investissements et le financement vers leurs priorités et leur permanence territoriale.

### III. Annexe : cas à suivre et à traiter

Les cas et situations d'intérêt général suivants ont été identifiés lors des tables de travail, à partir des réalités, menaces et priorités formulées depuis les territoires. Leur traitement devra respecter les droits applicables et garantir la participation effective des communautés, organisations et acteurs directement concernés, conformément à leurs propres formes d'organisation et de représentation. Les avancées et mesures adoptées seront examinées lors du prochain FOSPA, qui pourra également identifier et prioriser de nouveaux cas nécessitant une attention particulière.

**1. Yasuní — exploitation pétrolière et droits territoriaux, Équateur.** Assurer le suivi de la situation des territoires autochtones à l'intérieur et autour du Parc national Yasuní, y compris les atteintes découlant de l'activité pétrolière dans les blocs 31 et 43, la sécurité juridique et les droits territoriaux au sein du Parc, et les revendications des communautés qui continuent de défendre le territoire. Intégrer en particulier la situation du peuple Waorani et sa défense du Yasuní depuis l'autonomie, le gouvernement propre et la continuité territoriale.

**2. Affaire Texaco/Chevron — pollution et réparation intégrale, Amazonie équatorienne.** Impulser et accompagner les actions en soutien aux demandes de réparation intégrale portées par les communautés et organisations touchées par la pollution pétrolière — eaux, sols, écosystèmes et communautés —, ainsi que le suivi des passifs environnementaux, des infrastructures obsolètes et des puits abandonnés. Impulser des actions pour mettre fin à la pollution existante, réparer les territoires touchés et établir des garanties de non-répétition.

**3. Aires protégées superposées à des territoires autochtones et Loi de Renforcement des Aires Protégées, Équateur.** Suivre les mesures et réformes relatives aux aires protégées susceptibles d'affecter les territoires autochtones, en particulier les préoccupations exprimées à propos de la Loi de Renforcement des Aires Protégées et de la participation d'acteurs privés à leur gestion. Impulser des actions politiques, techniques et juridiques face aux mesures qui méconnaîtraient les droits territoriaux, les gouvernements propres et l'autorité des Peuples sur leurs territoires.

**4. Projet minier Warintza/Lowell Mineral Exploration, Morona Santiago, Équateur.** Suivre le Projet minier Warintza et les activités de Lowell Mineral Exploration à Morona Santiago, en particulier au regard de leurs impacts et risques pour les territoires, les droits collectifs et les sources d'eau. Impulser des actions d'information, de surveillance territoriale, de plaidoyer et d'accompagnement politique et juridique.

**5. Projet Mocoa, exécuté par Copper Giant Resources Corp. (anciennement Libero Copper & Gold**

**Corporation), Putumayo, Colombie.** Suivre les menaces territoriales associées au projet de Mocoa exécuté par l'entreprise Copper Giant Resources Corp., afin d'impulser des actions face aux impacts et risques sur les droits, les territoires et l'Amazonie.

**6. Exploitation minière illégale et menaces sur les territoires autochtones, Pérou.** Rendre visibles et accompagner les cas priorités par les organisations autochtones face à la progression de l'exploitation minière illégale, y compris ses impacts sur les sources d'eau, la faune, les moyens de subsistance et la sécurité des communautés, ainsi que les menaces et les assassinats de dirigeants et de jeunes autochtones liés à la défense territoriale. Impulser des actions de plaidoyer et de solidarité à l'échelle nationale et panamazonienne.

**7. Pollution pétrolière, torchères et passifs environnementaux, Sucumbíos et autres territoires amazoniens.** Identifier et accompagner les cas de pollution liés aux torchères, aux puits abandonnés, aux infrastructures pétrolières et à d'autres passifs environnementaux, en renforçant la documentation technique indépendante ainsi que les actions juridiques et politiques impulsées depuis les territoires.

**8. Projets d'obligations et de marchés du carbone sur les territoires autochtones, Panamazonie.** Identifier et suivre les projets d'obligations et de marchés du carbone susceptibles d'affecter les territoires autochtones, en évaluant leurs impacts sur les droits collectifs, le contrôle territorial et le gouvernement propre, ainsi que les acteurs qui promeuvent, financent et tirent profit de ces initiatives.

**9. Expansion des routes et grandes infrastructures, Panamazonie.** Identifier les projets de routes et de grandes infrastructures susceptibles d'affecter les territoires autochtones et suivre leurs impacts sur l'intégrité territoriale, la connectivité des écosystèmes et l'arrivée d'activités extractives et d'autres acteurs externes.

**10. Menaces et criminalisation des dirigeants et défenseurs, Panamazonie.** Identifier et prioriser les cas de menaces, de persécution, de criminalisation, de violence et d'assassinats visant des autorités, des dirigeants, des jeunes et des défenseurs, et activer des actions coordonnées de protection, de solidarité, de plaidoyer et d'accompagnement juridique et politique.

**11. Protection intégrale des Peuples autochtones en isolement et en premier contact (PIACI), Panamazonie.** Identifier et prioriser les cas de menaces, d'invasions, d'activités extractives, de concessions, d'infrastructures, de présence de tiers et d'autres atteintes sur les territoires des PIACI, et activer des actions coordonnées de prévention, de surveillance, d'alerte, de protection et de plaidoyer afin de garantir l'intangibilité de leurs territoires, le principe de non-contact, leur libre détermination et leur droit à demeurer en isolement.

**12. Exploitation minière alluviale dans l'ensemble du Bassin amazonien, Panamazonie.** Cartographier, identifier et prioriser les territoires et communautés touchés par l'exploitation minière alluviale, en documentant leurs impacts et points critiques, afin d'activer des actions

coordonnées de prévention, de surveillance, de dénonciation, de protection territoriale, de plaidoyer politique et d'accompagnement juridique face à leurs atteintes sur les fleuves, les forêts, la biodiversité, les économies propres, la santé et la sécurité.

**13. Ronde Surorienté et Ronde Subandina — expansion pétrolière sur les territoires autochtones, Équateur.** Suivre la Ronde Surorienté et la Ronde Subandina, ainsi que tout processus d'appel d'offres, de concession ou d'expansion des activités pétrolières susceptible d'affecter les territoires autochtones, en impulsant des actions d'information, de surveillance, de plaidoyer et de défense territoriale, dans le plein respect des droits collectifs des Peuples et Nationalités autochtones sur leurs territoires.



### **Maison 3. Économies pour la vie et justice climatique : de la dette et de l'extractivisme à la transition et aux économies transformatrices**

La Maison 3, Économies pour la Vie et Justice Climatique, s'engage sur le plan d'action suivant :

#### **Groupe de travail : Dette, extractivisme et transitions structurelles justes**

- Exiger l'annulation des dettes illégitimes et impayables et promouvoir une convention sur la dette souveraine aux Nations Unies, avec une participation équitable des pays créanciers et débiteurs.
- Constituer l'articulation « Amazonie sans impunité ». En 2026-2027, cartographier les traités bilatéraux d'investissement (TBI), les traités de libre-échange (TLE), les contrats, les cas et les bailleurs ; activer des alertes et un soutien juridique pour les territoires du nord, du centre et du sud ; mener des campagnes coordonnées et présenter au XIIIe FOSPA de Mocoa 2028 une proposition panamazonienne visant à démanteler le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) et à garantir la réparation.
- Élaborer un guide d'alerte pour renforcer les capacités à faire face aux échanges dette contre nature, aux obligations thématiques, aux marchés du carbone et aux autres mécanismes relevant des fausses solutions.
- Sélectionner des représentants du FOSPA au sein des espaces mondiaux de décision sur la dette et le financement climatique.
- Exiger des États panamaziens et de leurs créanciers information et transparence sur la dette, le financement et les investissements.
- Impulser une campagne de communication amazonienne contre les dettes illégitimes, les subventions, les financements et les investissements favorisant la déforestation, la dégradation forestière et les extractivismes.
- Systématiser les cas de marchés du carbone, d'échanges de dette et de projets de transition énergétique, afin de produire des preuves, de dénoncer les dommages et de partager les apprentissages entre territoires.

#### **Groupe de travail : Finances climatiques, justice, gouvernance et fausses solutions**

- Le FOSPA doit demander aux gouvernements d'exiger du Fonds monétaire international (FMI) une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) pour faire face à la crise climatique en Amazonie.
- Reconnaître les Plans de Vie comme instruments d'action climatique et territoriale, en garantissant que les ressources répondent aux priorités définies par les territoires autochtones amazoniens eux-mêmes et par l'ensemble des territoires touchés.
- Structurer un Comité consultatif interne panamazonien de justice climatique et d'économies pour la vie, articulant les organisations autochtones, les communautés, les femmes, les jeunes et les organisations sociales des pays membres du FOSPA.
- Créer un Observatoire panamazonien des bailleurs de fonds et du pouvoir corporatif. Dès

2027, publier les flux, projets, conditionnalités et controverses ; activer des campagnes coordonnées auprès des conseils d'administration des banques et des États ; présenter des propositions fiscales et de diligence raisonnable finançant les droits, la paix et la réparation.

- Impulser la Déclaration des Droits de l'Amazonie.
- Élaborer un Standard populaire panamazonien, fondé sur des expériences positives, comme alternative aux standards des mécanismes financiers, reconnaissant la rétribution et faisant face aux fausses solutions qui marchandisent la nature.

#### **Groupe de travail : Économies illégales, violence et contrôle territorial**

- Renforcer l'articulation entre organisations, peuples et réseaux existants, et impulser progressivement un Observatoire panamazonien sur les économies illégales et la violence territoriale. L'Observatoire appuiera la cartographie participative des acteurs, des routes, des territoires touchés et des flux financiers ; facilitera des canaux sûrs d'information et d'alerte ; et produira des ressources pour des actions coordonnées de communication, de protection et de plaidoyer, avec la participation des populations autochtones et communautaires, sans promouvoir de réponses militarisées.
- Identifier et systématiser les expériences d'économies propres et de transition territoriale — agroécologie, permaculture, cacao, panela, restauration de l'eau, des sols et des semences, marchés communautaires et troc — ; promouvoir des échanges entre territoires et des supports accessibles aux communautés ; et accompagner les expériences démonstratives lorsque des alliances et des ressources existent. Ces actions devront donner la priorité aux femmes et aux jeunes, respecter les décisions territoriales et éviter les modèles productifs imposés.
- Impulser des études de cas sur la chaîne complète de l'exploitation minière et des autres économies illégales, en identifiant l'extraction, le transport, l'achat, le financement, la commercialisation, la consommation et les bénéficiaires finaux. Sur la base de ces éléments, promouvoir la traçabilité, la diligence raisonnable, l'enquête financière, les actions juridiques et la réparation communautaire. Les conclusions alimenteront un agenda de plaidoyer auprès de l'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne (OTCA), de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CNUCTO), de l'Instance permanente des Nations Unies, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et des espaces nationaux pertinents, sans criminaliser les communautés.
- Articuler les réseaux et mécanismes existants de protection collective afin de convenir d'orientations communes en matière de prévention, d'alerte, de sécurité physique et numérique, de réponse d'urgence, de défense juridique et d'accompagnement culturellement adapté. Promouvoir la documentation des agressions, les voies de recours pour les femmes, l'enfance, les jeunes et les autorités communautaires, des actions familiales face au recrutement et à la participation des jeunes ; exiger l'application de l'Accord d'Escazú ainsi que la consultation et le consentement dans les politiques de sécurité.
- Identifier et relier progressivement les systèmes communautaires de surveillance, les gardes et les autres formes propres de soin et d'autoprotection ; convenir de critères de base en matière de souveraineté, de sécurité et d'usage des données. Faciliter les échanges d'outils et d'apprentissages, et renforcer la coordination transfrontalière. À partir de ces expériences,

promouvoir leur reconnaissance et rechercher des alliances, une assistance technique et des options de financement direct respectant l'autonomie territoriale.

#### **Groupe de travail : Économies alternatives pour la vie et les transformations**

- Renforcer les économies communautaires et autochtones, fondées sur la réciprocité, la solidarité, le travail collectif et l'autonomie territoriale.
- Créer un réseau panamazonien d'expériences économiques pour la vie, reliant communautés autochtones, organisations paysannes, femmes et jeunes, afin d'échanger savoirs, produits et stratégies.
- Impulser des marchés communautaires et des circuits courts de commercialisation, en donnant la priorité aux produits agroécologiques, à l'artisanat, à la médecine traditionnelle, aux semences autochtones, aux systèmes agroforestiers et aux autres biens produits de manière durable.
- Garantir un financement direct pour les initiatives des peuples, sans intermédiaires conditionnant leur autonomie et sans mécanismes de « financement climatique » finissant par favoriser l'extractivisme ou la marchandisation de la nature.
- Protéger les savoirs ancestraux et les semences autochtones contre l'appropriation commerciale, et garantir que tout usage externe respecte le consentement et les droits collectifs.
- Reconnaître le rôle central des femmes et des jeunes autochtones dans l'économie communautaire, la souveraineté alimentaire, la défense territoriale et la transmission des savoirs.
- La production animale industrielle est l'un des principaux moteurs de la déforestation, de la pollution et de l'accaparement des terres, ainsi que des atteintes aux droits humains, et constitue une forme d'extractivisme qui menace nos territoires et nos écosystèmes. C'est pourquoi il est proposé d'impulser des politiques publiques et des cadres normatifs qui freinent l'expansion de la production animale industrielle, veillent au bien-être animal, protègent les territoires et écosystèmes affectés et favorisent une transition vers des systèmes alimentaires durables, agroécologiques et respectueux des droits humains et de la Nature, accompagnés d'une campagne de sensibilisation sur l'impact de la production industrielle sur la santé des personnes et des écosystèmes.
- Promouvoir une transition post-extractive construite depuis les territoires, de sorte que la sortie de l'exploitation minière, du pétrole et des autres activités destructrices s'accompagne d'alternatives économiques dignes et durables.
- Créer un observatoire ou une carte panamazonienne des économies autochtones, paysannes et afro-descendantes pour la vie, afin de rendre visibles les expériences existantes, de mesurer leurs apports économiques, sociaux et environnementaux, et de faciliter des alliances transnationales, nationales et locales.

## Maison 4. Maison de la résistance des femmes et des diversités

La Maison des résistances des femmes et des diversités propose les actions suivantes, par pays:

| PAYS     | PROPOSITION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | MISE EN ŒUVRE | RESPONSABLE                                                                                                   |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ÉQUATEUR | Renforcer la santé communautaire intégrale — « Parler pour que le corps guérisse; guérir la femme, c'est guérir la terre ». Parler de ce qui nous rend malades dans tous les espaces (alcoolisme, toxicomanie) afin de guérir; renforcement des savoirs; maison d'accompagnement pour les personnes criminalisées                                                                                                                                                                      | Permanente    | Nationalité Waorani                                                                                           |
|          | Protection de nos eaux/fleuves par des mécanismes communautaires, comme la déclaration des fleuves en tant que sujets de droit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |               |                                                                                                               |
|          | Renforcer la bioéconomie des « chacras » (jardins vivriers) afin de consolider l'autonomie, l'indépendance et la gouvernance dans les différents espaces. Formation de dirigeantes en gouvernance et autonomie, administration des ressources.                                                                                                                                                                                                                                         |               |                                                                                                               |
|          | Rencontre nationale intermédiaire avant le XIIIe FOSPA pour établir des critères communs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1 an          |                                                                                                               |
| BRÉSIL   | Maintenir le Tribunal des Femmes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |               | Articulation des femmes brésiliennes (AMB)                                                                    |
|          | Créer des espaces d'échange et de socialisation avec d'autres pays sur des thèmes tels que: <ul style="list-style-type: none"> <li>la justice climatique et la défense des eaux comme droits fondamentaux et patrimoine des peuples;</li> <li>les économies pour le bien-vivre, initiatives durables portées par des femmes pour accéder aux ressources destinées à nos mouvements sociaux;</li> <li>la démocratie, la participation des femmes et les droits de la nature.</li> </ul> |               | SARES (œuvre des jésuites)<br><br>Service amazonien de réflexion et d'éducation socio-environnementale (ACAO) |
|          | Garantir la participation des jeunes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |               | Réseau de femmes Soma dos Quintais.                                                                           |
|          | Élaborer des stratégies pour inclure les hommes dans cet espace.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |               |                                                                                                               |
|          | Campagne sur les réseaux sociaux pour rendre visibles les questions relatives aux femmes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               | Conseil des femmes Awajún Wampis                                                                              |

|                 |                                                                                                                                  |  |                                                                             |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>PÉROU</b>    | Le FOSPA doit inscrire à son agenda les droits sexuels et reproductifs afin de les porter dans tous les espaces                  |  | Flora Tristán                                                               |
|                 | Cartographie des zones de la Panamazonie où sont commises des violences sexuelles                                                |  | GIMCC.                                                                      |
| <b>BOLIVIE</b>  | Participation politique effective et visible dans les espaces du FOSPA                                                           |  | Confédération nationale des femmes autochtones de Bolivie (CNAMIB)          |
|                 | Échanges d'expériences entre femmes                                                                                              |  |                                                                             |
|                 | Communication constante et fluide sur les réalités des femmes en Amazonie.                                                       |  | Conseil régional T'simane Masetén.                                          |
|                 | Promouvoir des espaces de dénonciation des atteintes subies par les femmes, filles et adolescentes.                              |  |                                                                             |
|                 | Renouer avec les médecines ancestrales                                                                                           |  |                                                                             |
|                 | Renforcer les processus organisationnels pour éviter la fragmentation des luttes des femmes.                                     |  |                                                                             |
| <b>COLOMBIE</b> | Impulser des actions de recherche communautaire et de communication portée par les femmes et les spiritualités                   |  | Raíces Guzmanences, Guardianes de lo Andino-Amazónico,                      |
|                 | Inclure les hommes dans les espaces de femmes sans les mater, afin qu'ils comprennent largement les enjeux et se les approprient |  | Processus des Communautés Noires (PCN) Piamonte,                            |
|                 | Intégrer des mécanismes de défense de nos droits. Pédagogie sur les mécanismes légaux et législatifs.                            |  | Plateforme politique d'incidence politique des femmes rurales colombiennes. |

À partir de ces propositions, les actions conjointes suivantes sont établies en vue du XIIIe FOSPA, qui se tiendra en Colombie.

Plans d'action à mener:

- 1) Générer un tissu interculturel de femmes panamazoniennes qui impulsent des processus de plaidoyer pour garantir la participation active et contraignante des femmes dans les différents espaces locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Renforcer nos forces par des actions de recherche communautaire, de communication pour et par les femmes, ainsi que par l'impulsion d'initiatives collectives d'autogestion et la reconstruction du tissu social,

en renforçant les processus organisationnels afin d'éviter la fragmentation des luttes des femmes.

- 2) Face à l'approfondissement des fondamentalismes et des violences de genre, sexuelles, extractivistes, patriarcales, colonialistes, racistes et homophobes, et face à la montée de l'extrême droite et du fascisme dans la région, mener une campagne de communication pédagogique et de mise en visibilité à fort impact concernant les violences faites aux femmes, à l'enfance et aux adolescences dans les pays du Bassin amazonien, ainsi que sur notre rôle dans la défense et la protection de la nature.

**Pour sa mise en œuvre**, il est convenu de maintenir une communication fluide via le canal WhatsApp de la Maison des femmes, afin de disposer d'informations en temps réel sur ce qui se passe dans les territoires et d'alimenter la campagne sur les réseaux sociaux.

- 3) Consolider des espaces d'échange et de socialisation permanents sur les axes programmatiques des femmes, afin de consolider des lectures et des critères communs, portant notamment sur:
  - a. les femmes, la justice climatique et le racisme, la défense des eaux comme droit fondamental et patrimoine des peuples;
  - b. les économies propres pour le bien-vivre, en impulsant des initiatives durables portées par des femmes pour accéder à des ressources destinées à nos mouvements sociaux favorisant leur autonomie;
  - c. la démocratie, la participation des femmes et les droits de la nature. Pour sa mise en œuvre, il est convenu d'organiser une rencontre nationale intermédiaire avant le XIIIe FOSPA afin d'établir des critères communs, et de coordonner deux webinaires par an (un par semestre).
- 4) Face à l'approfondissement des fondamentalismes politiques, sociaux, religieux et économiques, promouvoir des espaces de dénonciation des atteintes subies par les femmes, l'enfance et les adolescences. Nous proposons, à cette fin, de poursuivre et de maintenir le Tribunal des Femmes, et de dénoncer au moyen de campagnes de communication.
- 5) Impulser la santé interculturelle, communautaire et intégrale, en revalorisant et en récupérant les savoirs, usages et coutumes des femmes panamazoniennes pour leur pérennité et pour la défense organisationnelle, sociale et communautaire.

**Pour sa mise en œuvre**, il est convenu de : 1) « Parler pour que le corps guérisse ; guérir la femme, c'est guérir la terre » ; 2) créer des espaces de rencontre sur la santé mentale ; 3) mener une pédagogie sur les pratiques de santé ancestrales des femmes, par exemple l'accouchement traditionnel et la prise en charge des maladies ; et 4) réaliser des échanges de savoirs entre les aînées et les jeunes.

## Mandat des jeunesses de la Panamazonie

### Propositions générales

**Proposition 1** : Un réseau de jeunes actif, participatif et collaboratif, issu de différents territoires, pour la défense des territoires vivants.

**Proposition 2** : Que l'actuel Campement des Jeunesses soit renommé « Espace Autonome des Jeunesses pour la Vie et le Territoire », en conservant son caractère et ses objectifs, mais en se reconnaissant comme un espace d'articulation et de positionnement des jeunesses face aux axes thématiques des Maisons du FOSPA.

### Notre mandat par Maisons thématiques

#### Maison 1 — Territoires libres d'extractivisme pour une Amazonie dotée de droits

Cet axe rassemble la parole des jeunesses sur la protection de nos territoires face à l'extractivisme. Nous y évoquons les menaces auxquelles font face les territoires et celles et ceux qui les habitent — l'expansion pétrolière, minière et les autres formes d'extractivisme, la pollution des fleuves et des sols, les économies illégales et la crise climatique —, les droits de la nature et la protection des jeunes qui défendent la vie. Nos revendications et propositions visent à freiner la dévastation et à renforcer notre capacité à prendre soin et à défendre le territoire.

#### Nos propositions

- Déclarer nos territoires vivants et sujets de droits.
- Exécution effective et immédiate des jugements, consultations et mandats populaires relatifs à la nature et aux territoires — dont la décision sur le Yasuní-ITT.
- Garanties réelles de protection pour les jeunes défenseurs et défenseuses du territoire, et fin de la judiciarisation, de la criminalisation et de la stigmatisation de la protestation.
- Réparation intégrale des territoires, fleuves et sols pollués, avec la participation pleine et effective des communautés affectées et voisines, en articulation avec les instances compétentes.

#### Nos actions

- Maintenir un réseau d'alerte précoce et de transmission d'informations entre les jeunesses des territoires, renforçant la prise de décision — avec nos propres groupes de messagerie et réseaux sociaux — afin de signaler et de diffuser sans délai toute menace, tout dommage environnemental ou tout besoin d'appui, ainsi que des informations techniques utiles pour d'autres.
- Organiser des rencontres et des échanges entre jeunes de différents territoires pour partager

savoirs de défense et stratégies concrètes face à la criminalisation, et pour créer des alliances.

- Maintenir une campagne permanente sur les réseaux sociaux pour des territoires libres de combustibles fossiles, avec des photos, vidéos et témoignages produits par nous-mêmes, et non par celles et ceux qui prétendent nous représenter sans nous connaître.

## **Maison 2 — Souveraineté et Libre Détermination des Peuples et Nationalités autochtones**

### **Nos propositions**

- Les comités nationaux et internationaux doivent créer et garantir les conditions nécessaires à la participation des jeunes au FOSPA, avec le soutien logistique, technique et opérationnel requis, y compris lors des réunions virtuelles.
- Organiser des espaces permanents et contraignants pour les jeunes au sein des structures des organisations autochtones, ainsi que dans toutes les instances où se décide notre territoire et notre avenir.
- Renforcer l'éducation interculturelle bilingue et/ou les systèmes propres de gouvernement, de justice et de santé, condition de notre continuité en tant que jeunes, avec un accompagnement et un suivi psychologiques.
- Garantir des ressources concrètes pour soutenir nos savoirs ancestraux, nos systèmes de connaissance, nos langues et nos pratiques, avec une protection effective.

### **Nos actions**

- Organiser des rencontres intergénérationnelles avec les aîné·e·s et les sages des territoires afin de maintenir le mandat vivant.
- Mener des campagnes bilingues sur les réseaux sociaux dans le cadre de la communication du campement des jeunes, afin d'assurer la participation effective des jeunes de la Panamazonie.

## **Maison 3 — Économies pour la Vie et Justice Climatique**

### **Nos propositions**

- Un financement climatique direct, inconditionnel et accessible pour les organisations de jeunesse territoriales, dans le cadre d'une transition juste qui ne reproduise pas le modèle extractif.
- Reconnaissance explicite de la dette climatique historique et réparation effective de la part des pays et des entreprises qui polluent nos territoires.

### **Nos actions**

- Constituer un annuaire interculturel partagé des initiatives et entreprises de jeunes déjà existantes dans les territoires, afin de nous connaître, d'apprendre les uns des autres et d'échanger.
- Organiser des foires, des trocs et des échanges de produits, de semences et de savoirs entre communautés et délégations des Jeunes panamazoniennes.

- Promouvoir le tourisme communautaire et la vente de produits selon notre propre récit, en utilisant gratuitement les réseaux sociaux.
- Construire un réseau permettant de partager son expérience avec d'autres jeunes souhaitant se lancer dans des alternatives économiques.
- Administration directe par les instances dirigeantes des jeunesses.

#### **Maison 4 — Résistance des Femmes et des Diversités**

##### **Nos propositions**

- Des territoires et des espaces réellement libres de violence de genre, avec des mesures de prévention, de prise en charge et de sanction effectivement appliquées — non de simples dispositions sur le papier — au sein des organisations et des espaces du FOSPA.
- Une participation paritaire et dotée d'un pouvoir de décision réel — et non seulement de présence — des jeunes femmes et des diversités dans tous les processus.
- Reconnaissance et redistribution du travail de soin qui soutient la vie dans les territoires, et qui repose aujourd'hui de façon inégale sur nous.

##### **Nos actions**

- Impulser des processus permanents et soutenus — et non des événements isolés — de formation à l'égalité, à l'approche de genre et à l'intersectionnalité, à la prévention des violences et aux droits sexuels et reproductifs, destinés aux jeunesses des communautés, organisations et collectifs qui composent l'espace panamazonien.
- Renforcer les protocoles existants, les canaux de plainte sûrs et les parcours de prise en charge et d'accompagnement face aux violences de genre et à la violence communautaire, en garantissant l'accès effectif à la justice pour les femmes, les filles et les personnes des communautés touchées.
- Tisser des réseaux d'accompagnement et de soutien entre jeunes femmes et diversités, avec des groupes de contact pour nous soutenir et prendre soin les unes des autres « Llama-Ama ».
- Renforcer la participation, l'organisation, le leadership et l'agentivité politique des femmes, des jeunesses, de l'enfance et/ou des personnes et collectifs en situation de vulnérabilité, dans une approche intersectionnelle reconnaissant la diversité des expériences, des territoires et des formes de résistance.
- Rendre visibles, sur les réseaux sociaux, les voix, les histoires, les mémoires collectives et les leaderships des jeunes femmes et des diversités de l'Amazonie.

##### **Groupes régionaux de travail permanent**

Pour que ce mandat ne s'éteigne pas à la clôture du Forum, les jeunesses conviennent de créer des groupes régionaux de travail permanent, un par axe, ainsi qu'un espace commun de communication. Il ne s'agit pas d'un geste symbolique, mais de l'engagement concret de faire vivre cette parole d'un

Forum à l'autre. Ces groupes relient les jeunesses des neuf pays du bassin, assurent la continuité des revendications et propositions ici réunies, et préparent notre participation au prochain Forum Social Panamazonien.

***Pour la vie, pour les territoires, pour les peuples et pour l'Amazonie que nous sommes : nous voici,  
et nous resterons.***

***Amazonie — un seul territoire***



XII<sup>e</sup> FORUM SOCIAL PANAMAZONIEN  
(FOSPA) - PUYO, ÉQUATEUR, 2026

# DECLARATIONS, MANDATS, PRISES DE POSITION, RESOLUTIONS ET REVENDEICATIONS DU XII<sup>e</sup> FOSPA

Lues, discutées et adoptées lors de  
la séance plénière de clôture du  
XII<sup>e</sup> Forum social panamazonien (FOSPA)  
à Puyo, en Équateur, le 20 août 2026.



## **Mandat des Peuples et Nations autochtones à Puyuk 2026 : agenda politique, économique et social pour le Bassin amazonien**

Nous, Peuples et Nations autochtones des pays du Bassin amazonien, réunis au sein de la Coordination des Organisations Autochtones du Bassin Amazonien (COICA) et de ses organisations nationales affiliées, ainsi que les Peuples et gouvernements territoriaux de différents territoires, réunis dans la ville de Puyo, en Équateur, les 16 et 17 août 2026, à l'occasion du XIIe Forum Social Panamazonien (FOSPA), considérant que :

Les Peuples et Nations autochtones sont préexistants à la création des États. Depuis des temps ancestraux, nous avons habité, gouverné et protégé nos territoires, exerçant nos formes de gouvernement, nos savoirs et nos modes de vie. Nos droits collectifs, territoriaux et de libre détermination ne naissent pas de la reconnaissance des États, mais de notre existence en tant que Peuples.

L'Amazonie est un territoire vivant, fondamental pour la biodiversité et pour l'équilibre climatique de la planète. Pourtant, l'Amazonie et nos territoires font aujourd'hui face à des menaces toujours plus graves : progression de l'extractivisme, extraction minière légale ou illégale, exploitation pétrolière, agro-industrie, narcotrafic, économies illégales, expansion des routes et des projets hydroélectriques, déforestation, impacts du changement climatique et de ses fausses solutions — autant de facteurs qui rapprochent l'Amazonie d'un point de non-retour.

Face à cette réalité, nous déclarons l'Amazonie en état d'urgence, comme mesure de protection et de prévention face au point de non-retour. Cela exige de garantir nos droits et de renforcer nos autogouvernements, nos économies propres, la défense des territoires, une transition juste fondée sur nos systèmes de connaissance, ainsi que la réparation et la restauration intégrale de nos territoires lorsqu'ils ont été endommagés ou affectés.

### **Par conséquent :**

Nous réaffirmons que la libre détermination est un droit propre des Peuples autochtones, reconnu à l'échelle internationale, qui s'exerce à travers nos systèmes de gouvernement propres, nos langues et notre spiritualité. Notre relation avec les États doit par conséquent être une relation de gouvernement à gouvernement. Notre participation aux processus de prise de décision doit se traduire par une capacité réelle d'influer sur les politiques et les décisions, au moyen de mécanismes permanents de coordination, d'exigibilité, de suivi et d'évaluation entre les Peuples autochtones et les États.

Nous réaffirmons que la libre détermination a également une dimension transfrontalière. De nombreux Peuples autochtones ont été divisés par des frontières imposées par les États. Nous exigeons la reconnaissance et la garantie de notre droit à la libre circulation à travers les frontières étatiques, préservant nos liens territoriaux, familiaux, culturels et politiques.

Nous réaffirmons que nos territoires, notre spiritualité, nos savoirs, notre identité, nos économies et notre gouvernement propre constituent le fondement de notre existence et de notre continuité en tant que Peuples et Nations. Nous rejetons, en conséquence, que les décisions concernant nos territoires répondent à des intérêts d'entreprise et extractifs au détriment de nos droits.

Nous exigeons des États qu'ils garantissent la titularisation, la délimitation et la sécurité juridique effective de nos territoires, qu'ils préviennent les invasions et la dépossession de terres, et qu'ils suspendent les concessions, les activités extractives et les autres menaces.

Nous réaffirmons que la titularisation est une obligation des États, mais ne constitue pas l'origine de nos droits territoriaux. Nous demandons que soit garantie la sécurité juridique intégrale des territoires de nos Peuples et Nations, dans le respect de leur unité et de leur intégrité territoriale. La titularisation de nos territoires ancestraux ne doit pas être fragmentée.

Nous exigeons que les décisions, priorités et systèmes propres de gouvernance territoriale, tels que les Plans de Vie, définis de manière autonome par les Peuples autochtones, constituent la base principale d'orientation de la planification, des politiques publiques nationales et infranationales, de la coopération et des autres initiatives qui affectent les territoires autochtones.

Nous exigeons l'exécution intégrale et effective des jugements et décisions favorables aux Peuples autochtones, y compris ceux du système interaméricain et des juridictions nationales, ainsi que l'adoption de mesures effectives pour leur mise en œuvre et de garanties de non-répétition des atteintes à nos droits, dans le respect des décisions de la juridiction de justice autochtone.

Nous exigeons la protection pleine et entière des Peuples autochtones en isolement et en premier contact (PIACI), le respect du principe de non-contact et l'intangibilité de leurs territoires, garantissant leur vie, leur intégrité, leur libre détermination et leur droit à demeurer en isolement.

Nous rejetons l'imposition d'aires protégées sur les territoires autochtones, et exigeons la restitution des territoires ayant fait l'objet d'une superposition avec des aires protégées ou d'autres mesures de conservation restreignant l'exercice de nos droits coutumiers.

Nous rejetons la criminalisation, la violence et les assassinats visant nos autorités et communicateurs autochtones, défenseurs et défenseuses de nos droits, de la nature et de toutes les formes de vie, ainsi que la militarisation et la répression sur les territoires des Peuples et Nations autochtones.

Nous exigeons l'accès à une justice culturellement adaptée pour les victimes d'abus sexuels et de toute forme de violence, avec une attention particulière portée aux atteintes subies par les enfants, les adolescents et les femmes autochtones.

Nous rejetons la progression des gouvernements autoritaires, répressifs et antidémocratiques dans la région, et les reculs qu'elle représente pour la garantie et la protection effective de nos droits collectifs reconnus aux niveaux national et international.

Nous réaffirmons la nécessité d'avancer vers une transition juste et de construire des alternatives

économiques depuis nos propres territoires, dépassant les modèles économiques fondés sur la destruction et l'exploitation de l'Amazonie, en déclarant la région zone libre d'exploitation fossile et d'extractivisme.

Nous exigeons que la coopération et le financement répondent aux priorités définies par les Peuples autochtones, leurs économies et leurs systèmes de gouvernance, tels que les Plans de Vie. Nous exigeons des mécanismes de financement direct, suffisant et transparent, réduisant les intermédiations et évitant l'imposition d'agendas. Cela doit garantir la participation effective des femmes autochtones à la conception et à la mise en œuvre, ainsi que l'accès aux initiatives portées par des femmes autochtones.

Nous rejetons les pratiques de cooptation des dirigeants et des organisations autochtones par les États, les institutions gouvernementales et d'autres acteurs, ainsi que la création ou la promotion de structures parallèles qui affaiblissent nos organisations, engendrent des divisions ou se substituent à nos formes propres de représentation.

Enfin, nous réaffirmons notre unité et notre engagement à poursuivre l'articulation de nos luttes pour la défense de nos territoires, de nos droits, de la libre détermination et de la vie de l'Amazonie.

### **Mandat et Plan d'Action pour le Bassin amazonien**

Le présent Mandat et Plan d'Action établit nos exigences, priorités et revendications à l'égard des États, des organismes internationaux, des entreprises, des institutions financières et philanthropiques, des ONG, des agences de coopération et des autres acteurs présents en Amazonie, en lien avec les politiques, programmes, projets et initiatives qui affectent nos droits et territoires, ainsi que les actions prioritaires pour nos peuples et nos organisations.

#### **1. Libre détermination, autogouvernement et droit propre**

Pour rendre effectif l'exercice de notre libre détermination, de notre autogouvernement et de notre droit propre, nous établissons ce qui suit :

- a. La coopération internationale et les financements doivent s'aligner sur nos propres agendas, en reconnaissant nos gouvernements propres et leur capacité administrative, technique et économique, nos systèmes de gouvernement et de droit propres, l'éducation et la transmission des savoirs ancestraux, la santé, la souveraineté alimentaire, les économies propres et la défense des territoires du bassin amazonien.
- b. Les États doivent s'articuler avec nos systèmes propres de gouvernement et nos organisations régionales sur une base d'égalité.
- c. Les États et les organismes multilatéraux de droits humains doivent garantir l'activation de mécanismes de protection nationaux et internationaux lorsque nos droits, territoires ou décisions sont menacés ou bafoués.

- d. Les ONG et les bailleurs de fonds doivent faciliter et garantir l'accès à un financement direct pour nos organisations, en supprimant l'intermédiation, en soutenant le développement des capacités de nos organisations et en nous permettant d'utiliser les ressources selon nos propres systèmes de gouvernement.
- e. Les États doivent reconnaître et respecter nos formes propres de gouvernance territoriale comme des mesures de protection légitimes et effectives des territoires et de la nature vivante.
- f. Aux entreprises, investisseurs et banques, nous demandons de respecter les droits territoriaux et de cesser de promouvoir des pratiques qui détruisent nos systèmes de gouvernement et nos territoires.

## **2. Protection et intégrité des territoires autochtones**

Face aux menaces partagées qui affectent l'intégrité, le gouvernement propre et la pérennité de nos territoires, nous établissons ce qui suit:

- a. Au niveau de nos gouvernements territoriaux et de nos organisations, nous convenons d'impulser des mécanismes de coordination et de protection transfrontaliers, y compris l'articulation des gardes autochtones et d'autres formes propres de soin, de surveillance et de défense territoriale.
- b. Les États, organismes multilatéraux, ONG et bailleurs de fonds doivent reconnaître les Peuples autochtones et nos systèmes de gouvernance, sans les remplacer ni les restreindre par des dispositifs tels que les aires protégées.
- c. Les États doivent garantir la titularisation, la délimitation et la sécurité juridique intégrale et effective de nos territoires autochtones, ainsi que des mesures réelles de protection contre l'occupation par des tiers.
- d. Les États doivent créer, de manière coordonnée, un système garantissant une mobilité humaine sûre et libre dans la région panamazonienne.
- e. Les États doivent renforcer et mettre en œuvre des mécanismes effectifs de mise en œuvre, de suivi, de réparation et de restauration pour l'exécution intégrale, effective et opportune des jugements et décisions reconnaissant nos droits territoriaux.
- f. Les États doivent renforcer les mécanismes, mesures et actions pour la protection intégrale des PIACI, en garantissant l'intangibilité de leurs territoires, le respect du principe de non-contact et l'exclusion des activités extractives et de la présence de tiers.
- g. En tant que Peuples et Nations, nous convenons de créer, par l'intermédiaire de la COICA, un mécanisme panamazonien pour la protection des dirigeants, dirigeantes, défenseurs et défenseuses territoriaux autochtones, articulé entre les organisations autochtones du Bassin

amazonien.

### **3. Économies autochtones et transition hors de l'extractivisme**

En appréhendant l'économie à partir de nos propres systèmes de connaissance, nous établissons ce qui suit:

- a. Les États et les entreprises doivent respecter les économies propres et la souveraineté alimentaire fondées sur des pratiques propres telles que les chagras, qui font face à la déforestation et à l'extractivisme.
- b. Face à la perte de savoirs et de pratiques ancestrales due à l'imposition de modèles extractifs, les États doivent protéger et renforcer l'éducation propre et la transmission intergénérationnelle des savoirs, ainsi que la protection contre les atteintes à la propriété intellectuelle des peuples.
- c. Les États, les ONG et les bailleurs de fonds doivent garantir des mécanismes de financement direct et accessible, favorisant l'égalité de genre et la répartition juste des bénéfices, en rejetant les fausses solutions climatiques qui limitent l'autonomie territoriale.
- d. Les États et les organisations multilatérales doivent encourager la construction de projets d'énergie renouvelable et d'alternatives avec les Peuples et Nations, sous leur direction.
- e. Les États, les ONG et les bailleurs de fonds doivent renforcer et impulser des alternatives économiques propres et accessibles, réduisant la dépendance aux activités illégales ou extractives sur les territoires autochtones.

### **4. Plaidoyer et participation à la prise de décision et aux politiques publiques**

Pour garantir notre droit à une participation pleine et effective à la prise de décisions affectant nos droits, territoires et modes de vie, nous établissons ce qui suit:

- a. Les États doivent réformer leur mode d'administration afin de s'articuler, sur une base d'égalité, avec nos systèmes propres de gouvernement et nos organisations régionales dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, dans le respect intégral du consentement préalable, libre et informé, conformément aux standards internationaux.
- b. Les États doivent garantir la participation effective des femmes, des jeunes et de l'enfance autochtones dans les espaces communautaires, nationaux, régionaux et internationaux.
- c. Les États doivent mettre en œuvre les mécanismes et instruments existants, y compris le plaidoyer et la représentation des Peuples autochtones auprès du Mécanisme amazonien des Peuples autochtones (MAPI) de l'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne (OTCA).
- d. Les Peuples et Nations renforceront l'unité et les espaces de représentation propres et légitimes, en promouvant la participation et le leadership des femmes, des jeunes et de l'enfance

autochtones.

- e. Les Peuples et Nations favoriseront les échanges d'expériences entre Peuples autochtones du Bassin amazonien afin de connaître et de renforcer les mécanismes de participation et de plaidoyer dans les scénarios nationaux et internationaux, dans leurs composantes techniques, politiques, juridiques et spirituelles.
- f. Les Peuples et Nations renforceront et soutiendront le plaidoyer et la participation politique par des actions collectives pacifiques, y compris les luttes et les résistances légitimes.
- g. Les États et les entreprises doivent respecter le consentement préalable, libre et informé, et ne pas utiliser les processus de consultation comme des mécanismes de légitimation, de division ou de manipulation en faveur de l'implantation et de l'avancée des frontières extractives. Nous exigeons le respect de notre droit de dire non dans le cadre de ces processus.
- h. Les États et les entreprises doivent reconnaître et respecter nos systèmes de gouvernement et cesser toute action divisant et affaiblissant nos territoires.

## **5. Mécanismes de suivi et de mise en œuvre**

La mise en œuvre et le suivi du Mandat des Peuples et Nations autochtones à Puyuk 2026, dans le cadre du XIIe FOSPA, seront assurés par les structures propres de représentation des Peuples autochtones, sans créer d'instances parallèles de représentation ou de gouvernance. La COICA, en tant qu'instance régionale de représentation des Peuples autochtones du Bassin amazonien, assumera l'articulation et le suivi de l'agenda autochtone amazonien, en coordination avec ses organisations membres. Au niveau national, les organisations autochtones représentatives coordonneront la mise en œuvre et le suivi avec leurs bases, autorités et gouvernements territoriaux, conformément à leurs structures et mécanismes propres de gouvernement et de prise de décision.

À cette fin :

- a. Il sera créé, dans le cadre de la COICA, un mécanisme d'articulation et de suivi, instauré en tant que commission politique et technique de suivi et d'articulation régionale, en coordination avec ses organisations membres.
- b. Dans un délai de 90 jours, ce mécanisme sera soumis à l'examen et à la validation des instances et procédures propres de la COICA et des organisations nationales, sous-régionales et territoriales.
- c. Ce mécanisme favorisera la participation effective des organisations, autorités et gouvernements territoriaux autochtones, des femmes et des jeunes, y compris les gardes autochtones et les réseaux de communication autochtones, dans le respect des mécanismes propres de représentation, d'élection et de prise de décision de chaque peuple et organisation.
- d. Ce mécanisme devra définir des responsables, des délais et des mécanismes de reddition de

comptes pour chaque engagement. Il est recommandé que la COICA et les organisations nationales informent périodiquement les peuples, autorités et organisations participantes des avancées réalisées.

- e. Garantir des ressources suffisantes et durables pour le suivi des accords, y compris la participation des délégations autochtones, la coordination régionale et nationale, l'assistance technique et les actions territoriales, en donnant la priorité aux modalités d'accès direct.
- f. La coopération internationale et les autres alliés devront appuyer la mise en œuvre de ce mandat de manière transparente et articulée, conformément aux priorités définies par les Peuples autochtones, dans le respect de leurs structures propres de gouvernance.

### 3e Tribunal régional des Droits de la Nature

#### DÉCLARATION

##### Pour une Amazonie libre de combustibles fossiles et sujet de droits

*Puyo, Équateur, 19 août 2026*

#### 1. Audience et objet

Le Tribunal international des Droits de la Nature a tenu à Puyo sa troisième session régionale, dans le cadre du XIIe Forum Social Panamazonien. L'audience a assuré la continuité des dossiers admis à Santa Marta, en Colombie, et a examiné l'expansion actuelle et projetée de la frontière pétrolière, ainsi que l'extraction, le transport, le raffinage et la transformation des hydrocarbures et de leurs infrastructures associées dans six territoires de la Panamazonie : l'Amazonie centre-sud de l'Équateur ; la côte marino-amazonienne du Brésil ; le territoire du peuple U'wa en Colombie ; la péninsule de Paraguaná au Venezuela ; le Lot 64 et le circuit pétrolier du nord du Pérou ; et la Réserve nationale de faune et de flore de Tariquía en Bolivie.

Au cours de la journée, le Tribunal a entendu des autorités et représentants autochtones, des communautés paysannes et de pêcheurs, des personnes défenseuses et des spécialistes interrogés par les procureurs de la Terre. Leurs interventions ont décrit des écosystèmes qui ne sauraient être compris comme des points isolés d'extraction, mais comme des communautés de vie au sein desquelles forêts, fleuves, mers, récifs, espèces, peuples, cultures et êtres spirituels entretiennent des relations indissociables.

La session était présidée par :

- **Patricia Gualinga**, du Peuple natif kichwa de Sarayaku (Équateur), membre de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.
- **José Gregorio Díaz Mirabal**, dirigeant autochtone du peuple Kurripaco, ex-coordonateur général de la COICA et coordinateur de l'aire Changement climatique et biodiversité.

Le panel de juges de cette audience était composé de :

- **Yuvelis Morales**, militante de la lutte anti-fracturation hydraulique en Colombie et lauréate du Prix Goldman 2026.
- **Alberto Acosta**, économiste équatorien, membre du Pacte éco-social et interculturel du Sud et ancien ministre de l'Énergie et des Mines de l'Équateur.
- **Alfredo Wagner Berno de Almeida**, anthropologue, chercheur et professeur à l'Université d'État du Maranhão et à l'Université d'État de l'Amazonas.
- **Tatiana Roa Avendaño**, environnementaliste, écologiste politique colombienne, membre du Pacte éco-social et interculturel du Sud et ancienne vice-ministre de l'Aménagement environnemental du territoire au ministère de l'Environnement et du Développement durable.

## 2. Faits et témoignages exposés

**Équateur.** Les nationalités Kichwa, Sápara, Andwa, Achuar, Shiwiar, Waorani et Shuar ont dénoncé le fait que les nouvelles rondes pétrolières projetées sur près de trois millions d'hectares menacent des territoires ancestraux d'une immense diversité biologique et culturelle. Elles ont rappelé les impacts historiques de l'activité pétrolière, rejeté que des réunions d'information ou des processus de socialisation soient présentés comme une consultation, et signalé des pressions, des offres d'avantages, un manque d'information et des risques de militarisation et de criminalisation. Elles ont réaffirmé des décisions collectives contraires à l'expansion pétrolière et demandé transparence, accompagnement et protection territoriale.

**Pérou.** Les nations Achuar, Wampís et Chapra ont dénoncé la superposition du Lot 64 sur leurs territoires, sans consultation ni consentement, ainsi qu'une menace renouvelée de réactivation. Elles ont établi un lien entre ce projet, l'oléoduc nord-péruvien, les déversements et passifs environnementaux du circuit pétrolier du nord et la raffinerie de Talara. Les témoignages ont fait état d'atteintes aux fleuves, à la pêche, à la navigation, à la sécurité alimentaire et à la vie communautaire, et ont demandé que l'Amazonie péruvienne demeure libre d'extractivisme pétrolier, que le Lot 64 soit définitivement écarté et que la restauration des écosystèmes endommagés soit garantie.

**Colombie.** Le peuple U'wa a exposé que le pétrole est le sang de la Terre-Mère et que son extraction affecte un ordre territorial, culturel et spirituel indivisible. L'audience a rappelé l'arrêt de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la nécessité de son exécution intégrale, y compris les obligations relatives au territoire, à la consultation, à la participation et à la protection culturelle. Les témoignages ont insisté sur le fait que les mesures étatiques doivent être exécutées avec le peuple U'wa et respecter son gouvernement propre, sa relation sacrée avec le territoire et sa décision historique face à l'extractivisme.

**Venezuela.** Les interventions relatives à la péninsule de Paraguaná ont décrit des décennies de pollution liées au complexe de raffinage, des déversements, des émissions, des déchets, des atteintes à la pêche et une dégradation des écosystèmes côtiers et marins. L'insuffisance de l'information publique, de la surveillance, de l'enquête et de la réparation a été soulignée, de même que les difficultés à obtenir la reddition de comptes. Les communautés ont présenté cette zone comme le résultat de dommages accumulés et d'une politique d'abandon compromettant la santé de la Nature et les modes de vie locaux.

**Bolivie.** Des communautés de Tariquíá ont exposé que l'exploration pétrolière menace une aire protégée, ses forêts et les têtes de bassin qui alimentent en eau la population. Elles ont relaté des modifications du plan de gestion, des tentatives d'obtenir des signatures en guise d'appui communautaire apparent, de nouvelles incursions d'entreprises, une présence policière et des poursuites pénales contre des personnes défenseuses. Elles ont soutenu que la consultation n'avait

pas été menée avec celles et ceux qui habitent et prennent soin de la réserve, et que l'évaluation séparée des puits et des projets empêche d'appréhender les impacts cumulatifs sur l'ensemble du système écologique.

**Brésil.** Des représentants autochtones, des pêcheurs, des avocats et des spécialistes ont décrit la côte marino-amazonienne et la Foz do Amazonas comme un système vivant comprenant mangroves, forêts, eaux, coraux amazoniens, poissons, fruits de mer, crabes et territoires dont dépendent des communautés entières. Il a été dénoncé que l'analyse d'un puits ou d'un bloc isolé occulte une expansion de plus grande ampleur touchant plusieurs bassins et de multiples blocs. Les témoignages ont alerté sur la croissance urbaine désordonnée, la pression sur les territoires autochtones, les risques sociaux, la diminution de la pêche et les déversements continus. Ils ont également affirmé qu'il n'y avait pas eu de consultation effective, mais de simples réunions d'information sans réelle participation. Pour les comparants, chaque poisson mort représente la perte d'une partie du corps communautaire lui-même.

### **3. Éléments communs issus de l'audience**

Les récits entendus permettent d'identifier des traits communs : la fragmentation administrative d'écosystèmes indivisibles ; l'absence ou l'insuffisance de consultation, de consentement et de participation ; l'occultation ou l'inaccessibilité de l'information ; l'absence d'évaluations intégrales, cumulatives et indépendantes ; la pollution et le risque de dommages irréversibles ; l'atteinte à l'eau, à la pêche, à l'alimentation, à la santé et aux fonctions écologiques ; et l'intimidation, la persécution ou la criminalisation de celles et ceux qui défendent les territoires.

L'audience a en outre montré que le savoir autochtone et communautaire ne constitue pas une référence secondaire. Les personnes et communautés qui habitent, prennent soin et connaissent ces territoires apportent un savoir expert sur les cycles écologiques, les transformations environnementales et les liens matériels, culturels et spirituels. Ces savoirs doivent dialoguer, dans des conditions de dignité et de respect, avec les données scientifiques, et orienter la compréhension du contenu concret des droits de la Nature et de leur mise en œuvre.

La Déclaration universelle des Droits de la Terre-Mère offre un cadre pour examiner les droits à la vie et à l'existence ; à la continuité des cycles et processus vitaux ; à l'identité et à l'intégrité d'entités autorégulées et interreliées ; à l'eau, à l'air pur et à une santé intégrale ; à être libre de toute pollution ; à jouer un rôle dans le fonctionnement harmonieux de la Terre-Mère ; et à une restauration pleine et rapide. Elle exige également l'application des principes de prévention et de précaution face aux activités susceptibles de détruire des écosystèmes ou d'altérer gravement les cycles écologiques.

### **4. Conclusions et recommandations**

**Pour une Amazonie sujet intégral de droits et territoire libre de combustibles fossiles**

Le Tribunal, sur la base des éléments de preuve, des faits et des données recueillis au cours de la session, et de l'ensemble des informations rassemblées lors de la phase d'instruction, délibère ce qui suit:

DÉNONÇANT que les États, les entreprises extractives, les sociétés transnationales et les acteurs financiers qui promeuvent, financent, autorisent et tirent profit de l'expansion extractive et de l'exploitation des combustibles fossiles sont responsables de graves atteintes à la Terre-Mère ainsi qu'aux Peuples autochtones et aux communautés qui habitent et prennent soin des territoires;

ET QUE ces atteintes ne constituent pas des faits isolés ni des conséquences accidentelles de projets particuliers, mais l'expression d'un système économique fondé sur l'accumulation et l'expansion permanente des frontières d'extraction, et d'un système énergétique historiquement dépendant des combustibles fossiles, qui subordonne les conditions rendant la vie possible aux intérêts économiques et corporatifs;

RECONNAISSANT que les projets d'exploration, d'extraction, de transport, de raffinage et de commercialisation du pétrole et d'autres combustibles fossiles, ainsi que les infrastructures qui les rendent possibles, font partie d'un même système de production, d'accumulation et de consommation, et ne peuvent donc être analysés comme des projets isolés ni évalués uniquement à partir de leurs impacts locaux ou immédiats;

CONSIDÉRANT que l'articulation et l'expansion de ce système peuvent constituer un schéma d'atteintes systémiques et cumulatives — un crime de système — contre la Nature et les peuples, en mettant en péril les bases écologiques, climatiques et territoriales qui soutiennent la vie sous toutes ses formes;

METTANT EN ÉVIDENCE que la crise climatique, écologique et de la biodiversité actuelle ne saurait être comprise en dehors d'un système économique qui a fait de la Nature un objet d'appropriation et de marchandise, ni d'un système énergétique construit sur l'extraction et la combustion massives de combustibles fossiles;

DÉNONÇANT que la poursuite de l'expansion fossile, en particulier en Amazonie, est incompatible avec la garantie des droits de la Terre-Mère, avec la survie physique et culturelle des peuples autochtones et avec la stabilité climatique nécessaire à la continuité de la vie;

DÉTERMINANT qu'à la lumière des faits entendus, les impacts actuels et prévisibles de l'expansion et de l'exploitation des combustibles fossiles, ainsi que les décisions et actions des États et des entreprises qui la promeuvent, l'autorisent, la financent ou l'exécutent, peuvent constituer de graves violations des droits de la Terre-Mère et des peuples et communautés, et représenter, selon les circonstances de chaque cas, des actes susceptibles d'être qualifiés d'ÉCOCIDE ET D'ETHNOCIDE;

SOULIGNANT que la violation systématique du droit à la consultation préalable, libre et informée s'accompagne, de manière récurrente, de la persécution, de la criminalisation et d'autres formes de harcèlement à l'encontre de celles et ceux qui défendent les territoires, la Nature et les droits

collectifs, tant à l'échelle individuelle que communautaire — situation qui répond à un schéma général de subordination des droits conquis et exercés par les communautés aux intérêts économiques des entreprises extractives et des acteurs qui promeuvent et soutiennent ce modèle, allant jusqu'à céder, assouplir ou méconnaître la protection des aires naturelles protégées en faveur de tels intérêts;

RATIFIE que les cas entendus et examinés constituent de graves et profondes violations des Droits de la Terre-Mère, consacrés dans la Déclaration universelle des Droits de la Terre-Mère, adoptée lors du Sommet des Peuples de Cochabamba en 2010, laquelle constitue l'un des fondements éthiques et jurisprudentiels de ce Tribunal, ainsi que des droits des Peuples autochtones et des communautés ancestrales et de leurs relations fondamentales avec leurs territoires;

DÉTERMINE que les impacts actuels et futurs découlant de l'exploration, de l'extraction, du transport, du raffinage et des autres activités et infrastructures associées aux combustibles fossiles constituent de graves atteintes à la Terre-Mère et aux droits des Peuples autochtones et des communautés ancestrales, et détermine également que les actions, décisions et omissions des États, entreprises et autres acteurs qui promeuvent, autorisent, financent, exécutent ou tirent profit de l'expansion de la frontière fossile peuvent, selon les circonstances de chaque cas, constituer des crimes d'écocide et d'ethnocide;

DÉCLARE l'Amazonie sujet intégral de droits et territoire libre de cette expansion, et par conséquent zone d'exclusion totale de toute nouvelle activité et infrastructure liées aux combustibles fossiles ;

DEMANDE aux États, entreprises et autres acteurs responsables d'adopter des mesures effectives pour mettre fin à l'expansion de la frontière fossile et garantir la réparation intégrale des dommages causés aux communautés, aux peuples et aux écosystèmes affectés;

EXHORTE les États à l'exécution immédiate et effective des décisions démocratiques adoptées par les peuples dans le cadre des consultations populaires et des mécanismes de participation relatifs aux activités extractives, y compris le retrait des infrastructures pétrolières du Yasuní en Équateur, ainsi que le respect des décisions exprimées à Girón, à Cuenca et dans le District métropolitain de Quito en particulier — mais exige plus largement le respect de la volonté citoyenne exprimée à travers les décisions populaires prises par l'instrument démocratique et légitime de la consultation populaire, tant en Équateur que dans la région. Il exhorte également à l'exécution intégrale des décisions et arrêts des systèmes nationaux et internationaux de protection des droits humains, en particulier des décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme relatives aux droits des peuples autochtones, dont celles concernant le peuple U'wa de Colombie;

EXHORTE les États à respecter, protéger et garantir le droit de défendre la Nature et les territoires, en adoptant des mesures effectives pour prévenir, enquêter, sanctionner et réparer toute forme de menace, de harcèlement, de persécution, de criminalisation ou de violence à l'encontre des personnes, communautés et peuples défenseurs. Il reconnaît et respecte les gardes autochtones et

cimarronas, les systèmes propres de gouvernement et d'autogouvernement des peuples autochtones, en tant qu'expressions légitimes de protection, de soin et de défense de leurs territoires et de la vie;

S'ENGAGE à transmettre l'arrêt définitif aux autorités autochtones, aux gouvernements locaux compétents, aux gouvernements des pays de la région amazonienne, aux Nations Unies et à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ainsi qu'à accompagner, dans le cadre de ses compétences et de ses possibilités, les actions et processus susceptibles de contribuer à l'exécution des recommandations et décisions adoptées par le Tribunal.



## Déclaration du Peuple afro-descendant

Nous, personnes afro-descendantes de Colombie, d'Équateur, du Brésil, de Guyane française et du Surinam, présentes au Forum Social Panamazonien (FOSPA), réunies dans la ville de Puyo, province de Pastaza, Équateur, du 17 au 21 août 2026, à l'occasion de sa XIIe édition, saluons cette initiative et soulignons la participation interculturelle observée dans chacune des maisons thématiques et des événements parallèles autogérés, qui répond assurément à l'objectif de sa constitution en tant que plateforme régionale autonome et plurielle, rassemblant Peuples autochtones, Peuples afro-descendants, communautés locales, mouvements sociaux, organisations de la société civile et monde académique.

Nous reconnaissons que les peuples et nationalités autochtones représentent la plus grande part de la population des territoires amazoniens. Cependant, la présence afro-descendante dans les pays donnant sur l'Amazone est une réalité incontestable, oscillant entre environ 0,1 % dans les plus petits pays et 71 % dans le cas du Brésil.

Les personnes afro-descendantes ont été historiquement des peuples marginalisés. L'invisibilité et le déni ont été la constante des espaces délibératifs de plaidoyer politique et de construction des politiques publiques. Corriger les inégalités dans les propositions sociopolitiques suppose nécessairement de redistribuer le pouvoir. C'est depuis le pouvoir que se définit qui gouverne, quels territoires sont géoréférencés, qui reçoit le financement climatique et qui paie les coûts réels de la conservation, de l'extractivisme et de la transition énergétique.

Face aux grandes industries extractives, aux marchés du carbone, aux crédits de biodiversité et aux fonds climatiques, rester en dehors des espaces de décision ouvre la porte à de nouvelles formes de dépossession. Notre exigence centrale n'est pas une mention protocolaire en fin de document : nous exigeons un pouvoir effectif de gouverner et de décider de nos territoires, un accès direct aux ressources, la souveraineté sur nos propres informations, et une participation qui ne soit ni invisibilisée ni éclipsée par les agendas d'autres peuples.

Les luttes du Peuple afro-descendant en Amazonie s'organisent autour des axes suivants:

1. **La défense sans réserve de son identité, de sa culture et de sa continuité générationnelle.** Ce pilier fondamental repose sur l'urgence de renforcer la fierté de l'identité afro-descendante et d'assurer aux jeunes des espaces propres de participation. L'éducation et l'ethno-éducation afro-descendantes constituent des outils clés pour résister à des menaces telles que la migration et le déplacement territorial, qui mettent en péril les savoirs ancestraux. Ainsi, la culture et la spiritualité ne sont pas des éléments isolés, mais des composantes vitales de la lutte pour la permanence sur ces territoires.
2. **En cohérence avec ce qui précède, les territoires sont conçus au-delà de la simple propriété matérielle de la terre : ils sont des espaces de vie et de dignité.** Les communautés exigent

fermement la titularisation, la reconnaissance, la sécurité et la permanence sur les territoires collectifs, en revendiquant la relation spirituelle qu'elles entretiennent avec les fleuves, les forêts et la nature. Nous demandons également la reconnaissance formelle des systèmes de connaissance afro-descendants comme stratégies fondamentales pour la protection et la conservation de l'Amazonie, en défendant notre droit légitime à participer activement à toute décision affectant notre environnement, dans le respect des Droits collectifs.

3. **Le Peuple afro-descendant, en tant que partie historique et intégrante de l'Amazonie, entend rendre visibles sa trajectoire historique, sa territorialité et sa présence politique dans la région**, en montrant que le soin de ce biome relève de la responsabilité de tous ses habitants. Pour consolider cette reconnaissance, il est proposé de réaliser des caractérisations et des recensements spécifiques, ainsi que d'ouvrir des espaces d'articulation politique reconnaissant les luttes et les apprentissages que ce peuple apporte à des processus collectifs tels que le Forum Social Panamazonien (FOSPA).
4. **Les femmes afro-descendantes sont un axe de résistance et d'organisation propre**. Nos revendications visent à la création de réseaux ou de plateformes articulées renforçant le plaidoyer politique et reconnaissant que notre apport dépasse les stéréotypes culturels, en nous positionnant comme des voix de premier plan dans la résistance et la vie. Notre agenda donne la priorité à la lutte frontale contre la violence, la discrimination raciale, le profilage racial et la déshumanisation dont souffrent les femmes dans les territoires.
5. **Une participation réelle et un pouvoir de décision effectif dans toutes les sphères**, recherchant l'intervention transversale des jeunes et des femmes dans ces espaces de prise de décision de manière contraignante, en rompant avec les schémas d'exclusion traditionnels — cela est fondamental. Nous réaffirmons le droit à une participation politique équitable et sûre.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu de la structure du XIIe FOSPA et de ses quatre axes thématiques — Territoires libres d'extractivisme, Droits des peuples et autonomies, Économies pour la vie et transitions, et Droits et résistances des femmes —, NOUS EXIGEONS :

**Des États, nous exigeons:**

- La non-autorisation de projets miniers, pétroliers, forestiers, agro-industriels, d'infrastructure, de marchés du carbone ou de crédits de biodiversité sur les territoires collectifs, ancestraux ou en cours de titularisation, sans le respect dû du processus de consultation et de consentement. Il est urgent de réviser les concessions en vigueur, de déterminer les dommages socio-environnementaux et de mettre en œuvre des plans de réparation intégrale. Réviser la loi sur la circonscription territoriale amazonienne (cas de l'Équateur).
- La conception et la mise en œuvre d'une voie publique, convenue avec les processus territoriaux, dotée de responsables, de délais et de budgets définis, pour résoudre les demandes de terres, reconnaître les autorités traditionnelles et assurer la participation afro-descendante à la gouvernance amazonienne.

- Un financement direct et traçable : les fonds publics, climatiques et de coopération internationale doivent financer directement les organisations et autorités noires. Nous exigeons une transparence totale : les montants, les bénéficiaires et les coûts d'intermédiation doivent être publiés. L'appui technique externe ne saurait jamais se substituer à la capacité de décision communautaire.
- Information, protection et justice raciale : les États doivent produire des informations statistiques désagrégées sur la population afro-amazonienne. Il convient également de renforcer les systèmes collectifs de protection et de surveillance communautaire, y compris la reconnaissance de la Garde Cimarrona. Les femmes et les jeunes doivent se voir garantir des rôles dans la prise de décision, l'administration des ressources et la prise de parole, dans des environnements sûrs et de soin.
- Un pouvoir de décision réel des femmes noires sur la gouvernance territoriale et l'administration des ressources climatiques. Les programmes doivent financer la protection des dirigeantes, des défenseuses des droits humains et des dispositifs de soin communautaire, sans générer de charges de travail non rémunérées.
- À l'État français, nous demandons la reconnaissance de l'existence de la diversité ethnico-culturelle et la reconnaissance du peuple du Surinam en tant qu'afro-descendant, dans l'exercice du droit de toute personne à décider librement et volontairement de son appartenance ethnique spécifique.

#### **Aux fonds climatiques, banques de développement, coopération et gouvernements :**

- Nous exigeons l'ouverture de guichets de financement direct, dont les conditions correspondent aux réalités communautaires, avec une transparence absolue sur les coûts d'intermédiation.
- Pour les acteurs du marché environnemental, aucun contrat lié au carbone, à la biodiversité ou à la transition énergétique ne pourra être signé sans information complète, conseil juridique indépendant, bénéfices transparents et contrôle communautaire des données. Tout investissement doit renforcer les économies propres définies par les territoires.

#### **Au Forum Social Panamazonien :**

- Nous exigeons le soutien à la création d'un mécanisme panamazonien de surveillance et d'alerte du Peuple afro-descendant, reliant les preuves territoriales aux actions juridiques et politiques immédiates.
- Nous exigeons la mise en place d'une instance stable d'articulation afro-descendante au sein de la gouvernance du Forum, et la convocation d'un Pré-FOSPA afro-descendant avant 2027 afin d'élargir la participation et de construire des mandats propres.
- Protection du savoir ancestral : les savoirs traditionnels des accoucheuses, agricultrices, pêcheuses, sages et gardiennes de semences ne pourront être enregistrés, brevetés ni commercialisés sans autorisation collective préalable et sans répartition juste des bénéfices.
- La participation active en tant que sujet politique de la Panamazonie, dans le respect des identités ethnico-culturelles.
- Faire de la lutte pour le territoire, l'autonomie et le consentement libre et informé une constante, en veillant à assurer la titularisation et la protection des territoires collectifs,

ancestraux et/ou traditionnels, à reconnaître les autorités propres et à garantir le Consentement Libre, Préalable et Informé (CLPI). Les politiques de conservation environnementale ne peuvent restreindre les droits ethniques ni les pratiques traditionnelles de subsistance.

**Nos engagements :**

Ils consistent à contribuer à ces processus organisationnels, en articulant avec la communauté afro-descendante les agendas de nos pays amazoniens, et à produire notre propre information territoriale dans une perspective ethnique.

Arriver au prochain FOSPA avec un agenda consolidé depuis les bases afro-amazoniennes, en articulation avec les peuples autochtones et les secteurs paysans, sous trois principes non négociables : autonomie sans isolement, solidarité sans subordination, et unité sans effacer nos différences.

La légitimité de toute alliance entre les peuples qui habitent l'Amazonie repose sur la reconnaissance effective de notre existence, de notre territoire et de notre appartenance, ainsi que sur le droit de participer à la prise de décision, une protection gouvernementale efficace, et l'accès à des ressources directes et à des économies propres.

*Parce que l'Amazonie est aussi un territoire afro-descendant !*

Puyo, le 20 août 2026.

## **Déclaration de la Maison 4 : Résistance des Femmes et des Diversités, XIIe FOSPA Équateur**

### **Charte des femmes**

Nous, femmes autochtones amazoniennes, andines, côtières, afro-descendantes, quilombolas, paysannes, rurales, urbaines, féministes, des diversités, participantes à la Maison de la résistance des femmes et des diversités du XIIe FOSPA, réunies à Puyo les 18 et 19 août 2026, déclarons que :

Dans le bassin amazonien, la majorité des États de nos pays sont gouvernés par des forces conservatrices d'extrême droite qui privilégient l'accumulation du capital au détriment du bien commun et de la durabilité de la vie, dans le cadre d'un contexte géopolitique néocolonisateur qui cherche à contrôler nos corps et nos territoires au moyen d'un modèle extractiviste et prédateur.

On ne peut parler de démocratie lorsque sont bafoués les droits collectifs des peuples autochtones et les droits des peuples afro-descendants de la Panamazonie, et encore moins lorsque les femmes ne sont considérées ni comme citoyennes ni comme sujets politiques à part entière pour participer et décider, dans l'égalité, de nos territoires et de nos corps.

Ces dernières années, nous assistons à la montée des fondamentalismes politiques, portée par l'alliance entre les partis de droite et des secteurs religieux conservateurs qui s'opposent aux droits humains, aux droits des femmes, à la liberté des personnes et à l'autonomie des peuples à s'autodéterminer. Ces positions ont un impact direct sur nos vies, car nous perdons des droits et une citoyenneté, tandis que s'accroissent les différentes formes de violence de genre, économique, sociale et territoriale qui bafouent les droits des femmes.

Il existe une relation directe entre l'extractivisme, la crise climatique et la violence structurelle exercée contre nos corps sous toutes ses manifestations. Les femmes autochtones, afro-descendantes, quilombolas, rurales, paysannes, féministes communautaires, des diversités, entretiennent un ancrage plus fort au territoire de par leur relation à la nature et parce qu'elles portent la responsabilité de la pérennité de la vie ; or, aujourd'hui, non seulement on les dépossède de leur territoire et on les force à l'abandonner, mais on les criminalise, on les fait disparaître et on les tue pour l'avoir défendu.

Ce sont là des problèmes qui nous traversent toutes, dans nos pays respectifs, et qu'il nous appartient d'affronter unies, articulées dans notre diversité, pour résister et agir ensemble, avec davantage de force. Face à ces défis, nous proposons de construire une démocratie réellement égalitaire et contraignante, interculturelle et plurinationale, antiraciste, anti-extractiviste, anticapitaliste et anticoloniale, fondée sur la reconnaissance et le respect de la souveraineté des corps et des territoires, la guérison collective et le pari du soin dans l'égalité, source de bien-être individuel et collectif.

Nous devons continuer à tisser des ponts et à créer des alliances pour avancer ensemble, en étant toujours plus nombreuses, en intégrant les jeunes leaderships dans le dialogue avec les aînées.

Nous convenons que de nombreux défis nous attendent, et que la violence exercée contre nos corps et nos territoires, la participation politique dans l'égalité, et la durabilité de la vie constituent trois axes prioritaires à assumer dans le contexte actuel de la Panamazonie.

- Le patriarcat a marqué nos vies de violence et de discrimination. Nous ne croyons plus être nées d'une côte : les êtres humains naissent des femmes, et ce sont nous qui guidons nos filles et nos fils. N'oublions pas qu'une mère a donné la vie et appris à marcher à nos dirigeants. Nous exigeons aujourd'hui d'éradiquer la violence sexuelle contre les femmes, les filles, les garçons et les adolescents dans nos territoires, avec l'implication urgente des organisations et des autorités. Nous voulons renforcer l'économie des femmes pour nous libérer de la dépendance qui nous opprime et nous violence, et nous le ferons sans marchandiser l'Amazonie. Prendre soin de nos vies et de l'enfance, c'est prendre soin de la Panamazonie.
- Nous rejetons que les hommes soient les seuls protagonistes au sein des communautés, car nous sommes des actrices clés de la gouvernance territoriale. Nous ne voulons plus de décisions prises sans nous, à quelque niveau que ce soit — communal, local, régional, national ou international. Cessons d'être instrumentalisées. Nous combattons le machisme qui imprègne nos vies et nos relations personnelles, sociales et communautaires. Nous impulserons des statuts internes prévoyant l'alternance et la non-réélection, ouvrant la voie aux nouvelles générations dans l'égalité et renforçant nos leaderships.
- Sans soin, il n'est pas de vie possible, et ce sont nous qui assumons une surcharge liée à la répartition inégale du travail, à la crise climatique et aux rôles traditionnels qui limitent notre développement personnel et collectif. Nous prenons soin de nos filles, de nos fils, de nos familles, de nos fleuves, de la terre-mère, bien souvent au prix de notre propre bien-être. N'oublions pas que nos corps sont notre premier territoire de défense, et que nous ne sommes ni objets de sacrifice ni objets de reproduction. Nous revalorisons nos savoirs ancestraux pour guérir du racisme et de toute forme de discrimination et de violence, et nous reconnaissons le rôle des accoucheuses et des sages qui nous relient à notre ancestralité et continuent de veiller sur la santé et la culture de nombre de nos peuples.

Face à cela, nous avons perçu l'urgence de ne pas nous en tenir aux seules paroles et de passer à l'action collective. C'est pourquoi nous nous engageons à :

1. Renforcer l'initiative internationale des femmes en défense des Corps et des Territoires, afin de garantir la continuité de la Maison de la résistance des femmes et des diversités et du Tribunal de justice comme espaces de dénonciation et de propositions de changement.
2. Promouvoir un travail constant, sous forme virtuelle, entre les organisations de la Panamazonie, afin de disposer d'informations en temps réel sur ce qui se passe dans nos territoires (WhatsApp, webinaires).
3. Impulser une rencontre nationale intermédiaire de femmes avant le XIIIe FOSPA, pour consolider notre feuille de route.
4. Organiser deux webinaires par an.

5. Organiser le Tribunal de justice des femmes avec des cas représentatifs de chaque pays et un plan de suivi de la mise en œuvre des décisions rendues.
6. Mener une campagne de communication à fort impact pour dénoncer la violence sexuelle contre les filles, les adolescentes et les jeunes femmes, et exiger justice.
7. Créer des espaces de rencontre sur la santé mentale communautaire pour les femmes.
8. Promouvoir la pédagogie relative aux pratiques de santé communautaire ancestrale des femmes (accouchement traditionnel, guérison, prise en charge des maladies), avec échange de savoirs entre les aînées et les jeunesses.

La défense de la Panamazonie est la défense de la possibilité même d'une vie future pour l'humanité, en la libérant de la voracité extractiviste néocolonisatrice qui prétend contrôler nos territoires et nos projets de vie. Il n'y aura ni justice environnementale, ni climatique, ni sociale, ni reproductive, sans la pleine participation des femmes et des diversités, et sans la reconnaissance de leurs droits au sein du foyer, de l'organisation et de la société.

*La force de la Terre est en nous !*

*Femmes en résistance, en défense des corps et des territoires !*

*Nos corps et nos territoires : on n'y touche pas, on ne les viole pas, on ne les tue pas !*

*Nous sommes la vie, et nous défendons l'Amazonie !*

Puyo, le 20 août 2026.

## Déclaration du délégué permanent et de la coordinatrice générale de la Guyane française au Forum Social Panamazonien

*FOSPA Équateur / août 2026*

### 1. Rappel de la situation globale et constats:

- Occupation des terres indigènes
- Violences et tueries des peuples
- L'extractivisme et ses dégâts
- La déforestation
- Les feux de forêt....

### 2. Propositions D'Actions Faites:

L'ATLAS à faire connaître, à faire circuler PARTOUT.

Mise en place d'instances juridiques pour aller plus loin. Le monde du travail dossiers utilisées à récupérer.

L'extractivisme en particulier. Les Gouvernements sont souvent de mèche avec ces multinationales, structures financières qui ne ménagent pas leur peine et leur argent pour arriver à leurs fins, au détriments des Peuples qui vivent des situations hautement dramatiques.

**3. En Guyane, la situation est particulière.** Nous ne sommes pas un pays indépendant, nous vivons une situation colonial classique.

**4. Difficultés donc d'une lutte efficace.** Chaque avancée est rapidement rognée par des décisions prises à 8000 kms de nous et que la France nous impose.

De plus nos populations amérindiennes ne sont pas aussi importantes que dans les autres pays ce qui les rend plus vulnérables. Cela peut expliquer le peu de cas que le

Gouvernement français fait de leurs justes revendications. Ainsi, la non-ratification de l'article 169 de l'OIT malgré sa signature constitue un exemple patent de leur mépris à

l'égard de nos frères et de tous les Guyanais par voie de conséquence. L'objectif étant d'empêcher qu'émerge une véritable légitimité des Peuples Autochtones, des Marrons et Amérindiens, ce qui permet à la France de nier leur existence et de changer les règles selon son bon vouloir.

Après le grand mouvement populaire de 2017 en Guyane où les Amérindiens avaient obtenu 400 mille hectares de terre, jusqu'à aujourd'hui, l'application sur le terrain n'est pas faite. Même la création d'un Grand Conseil Coutumier qui regroupe en son sein Amérindiens et Businengés pour faire avancer leurs revendications est sous la coupe de l'Etat français. Cette instance ne jouit d'aucune possibilité d'action réelle, ni d'aucun, ni d'aucun pouvoir.

Quel que soit le groupe considéré : Amérindiens, Créoles ou Businengés, la France s'arrange pour les isoler des autres pays et peuples du continent allant jusqu'à emprisonner des militants comme cela s'est vu les années antérieures.

Et pour terminer sur ces constats, force est de rappeler que la population noire dans les différents pays d'Amazonie et autres es particuliere.. Partout, elle occupe le bas de l'échelle sociale. Or, nous luttons tous pour une société plus humaine, plus équitable, solidaire et fraternelle.

**Nous ne pouvons donc laisser aucun peuple, aucune communauté sur le bord de la route.**

Le Fospa Guyane demande aux Frères d'Amazonie de bien comprendre que le Gouvernement français est une structure à la fois colonialiste, impérialiste et anti-démocratique. C'est pour ce raisons entre autres que nous exigeons:

- L'inscription sans délai de la Guyane sur la Liste des pays à décoloniser.
- L'aide du FOSPA International et pour nous autres la Souveraineté est une Revendication Capitale.
- Le soutien de tous les FOSPAS et des Peuples d'AMERIQUE DU SUD car la GUYANE avec son statut actuel de DOM (Département d'Outre-Mer français) représente un véritable danger pour Notre Continent.

Le Délégué Permanent et la Coordinatrice Générale: Dia et Nora Stephenson.

Puyo, le 20 août 2026.

## **Diffusion de la plainte pour pollution du fleuve Puyo dans le cadre du Kawsak Sacha — Forêt vivante**

Au nom de la Nationalité Kichwa de Pastaza (PAKKIRU), de la commune de San Jacinto de Pinto et du collectif de femmes Kapari Warmi, nous élevons la voix auprès des institutions de l'État.

Nous portons à la connaissance du XIIe Forum Social Panamazonien (FOSPA) que, dans le cadre de la déclaration du Kawsak Sacha — Forêt vivante —, nous menons une action en justice concernant la pollution du bassin du fleuve Puyo, afin que ce bassin soit reconnu comme un système vivant et interdépendant, sujet de droits.

### **Nous exigeons:**

1. Que soient déclarés bafoués les droits de la nature, les droits humains et les droits collectifs affectés par la dégradation environnementale du bassin du fleuve Puyo.
2. Que le bassin fasse l'objet d'une réparation intégrale, incluant ses fonctions écologiques, par le traitement des eaux usées, la restauration des berges et le renforcement de la surveillance et de la gouvernance.

Compagnons et compagnes venus de différents pays qui nous accompagnez sur notre territoire de Pastaza, nous avons besoin de votre soutien et de votre appui pour faire résonner cette cause et exercer une pression afin que la décision soit rendue en faveur de la Vie et du Kawsak Yaku, le fleuve Puyo, sang du Kawsak Sacha.

*Vive le fleuve Puyo !*

*Vive la Terre-Mère !*

*Vive la Nature !*

*Vivent tous et toutes !*

## **Prise de position du XIIe FOSPA Équateur en défense du fleuve Puyo**

### **Le fleuve Puyo est vie, territoire et mémoire!**

Le XIIe Forum Social Panamazonien – Équateur, réuni au cœur de l'Amazonie équatorienne, exprime son soutien à la défense du bassin du fleuve Puyo, à PAKKIRU, à la Commune ancestrale San Jacinto del Pindo et à ses 38 communautés, où enfants, jeunes, femmes, grands-mères et grands-pères coexistent avec l'eau et la nature.

Le fleuve Puyo n'est pas seulement de l'eau : c'est le Kawsak Yaku, où résident tous les êtres mystiques tels que Tsumi, la Yaku Warmi, le Yaku Runa et la Yaku Mama, êtres qui équilibrent la vie aquatique. Il est nourriture, culture, mémoire, connexion, territoire et spiritualité. Pour les peuples et nationalités autochtones, le fleuve soutient la vie et la mémoire de tous les êtres qui habitent le territoire.

Le bassin du Puyo ne connaît pas de frontières, car il fait partie d'un système hydrologique intégral relié au bassin du fleuve Pastaza, au Marañón, et finalement à l'Amazone. C'est un seul territoire hydro-social, un seul corps d'eau et de multiples systèmes de vie interconnectés. Ce qui se produit dans ce bassin hydrologique a des répercussions sur toute l'Amazonie.

La dégradation des fleuves, conjuguée à la détérioration de la qualité et de la quantité d'eau du bassin, affecte la sécurité hydrique des communautés, avec de graves répercussions sur les droits à l'eau, à la santé, à l'alimentation, à la culture et sur les droits de la nature.

Lorsqu'un fleuve et son bassin dépassent leur capacité de régénération, ils cessent de protéger et de soutenir la vie. Si nous voulons protéger la santé des personnes, nous devons protéger la santé de la vie aquatique et des écosystèmes qui lui sont interconnectés.

Pour ces raisons, le bassin du fleuve Puyo mérite un traitement intégral, participatif, spécialisé, écologique et culturellement adapté. Dans l'attente d'un jugement de la part de la juge constitutionnelle en charge de l'affaire, nous exigeons :

- Que le bassin du fleuve Puyo soit reconnu comme un système vivant et interdépendant, en tant que sujet de droits.
- Que soient déclarés bafoués les droits de la nature, les droits humains et les droits collectifs affectés par la dégradation environnementale du bassin du fleuve Puyo.
- Que le bassin fasse l'objet d'une réparation intégrale, incluant ses fonctions écologiques, par le traitement des eaux usées, la restauration des berges et le renforcement de la surveillance et de la gouvernance.
- Que soient adoptées des mesures de réparation intégrales, participatives et interculturelles.

Depuis Puyo, dans le cadre du XIIe FOSPA, nous appelons toute la Panamazonie à défendre les

fleuves en tant que connecteurs de vie, et à construire une gouvernance plaçant en son centre les peuples, les communautés et la nature.

*De petites décisions locales peuvent avoir des effets cumulés sur l'ensemble du bassin.*

*Défendre les fleuves, c'est défendre le Kawsak Yaku de la Forêt vivante, Kawsak Sacha.*



## **Résolution du XIIe FOSPA de soutien aux municipalités et territoires autochtones libres d'activité et de pollution minières**

Considérant que, dans l'Amazonie du Nord de La Paz, en Bolivie, il existe des territoires autochtones et des municipalités qui se sont déclarés libres d'activité et de pollution minières, en défense de leurs modèles productifs agroécologiques et de leurs modes de vie ;

Considérant que, depuis le XIe FOSPA de 2024, tenu à Rurrenabaque et San Buenaventura, en Bolivie, les municipalités de Palos Blancos et d'Alto Beni ont progressé dans la restriction et la suspension de droits miniers, et mènent des actions pour empêcher les incursions d'activités minières illégales ;

Considérant que certaines autorités boliviennes ne respectent pas pleinement la décision que les peuples autochtones ont prise dans l'exercice de leur libre détermination ;

### **Le XIIe FOSPA décide :**

1. De soutenir les municipalités de Palos Blancos et d'Alto Beni, et de demander à l'Assemblée législative plurinationale de Bolivie l'adoption rapide du projet de loi nationale déclarant les municipalités de Palos Blancos et d'Alto Beni « Municipalités agroécologiques libres d'activité et de pollution minières », restreignant l'exécution de toute activité minière sur leur territoire.
2. De demander aux autorités boliviennes la restriction totale et permanente, au sein du cadastre minier national, des territoires autochtones de l'Organisation du Peuple autochtone Mositén (OPIM), du Conseil régional T'simane Mositén du Pilón Lajas (CRTM-PL) et du Conseil autochtone du Peuple Tacana (CIPTA), qui se sont déclarés libres d'activité minière.

Puyo, Équateur, le 20 août 2026.

## Déclaration du Comité international de soutien au Brésil

Face aux insultes proférées par le président de l'Argentine à l'encontre du président brésilien Lula, et aux actes hostiles de l'administration Trump contre le gouvernement et le peuple brésiliens, le Forum Social Panamazonien ne doute pas que nous assistons à une offensive orchestrée par l'extrême droite internationale, visant à interférer dans le résultat des prochaines élections au Brésil.

De fait, cette alliance entre l'impérialisme étatsunien et les forces de droite internes à chaque nation s'est manifestée lors de récents processus électoraux dans toute la Panamazonie et en Amérique du Sud, où elle a imposé des récits, alimenté le chaos et faussé les résultats.

Il est évident qu'un plan de recolonisation de nos territoires est à l'œuvre, comme en témoignent l'intervention armée au Venezuela et le blocus imposé à Cuba. Ce projet de domination se traduit directement par une agression croissante contre les territoires des peuples autochtones, quilombolas et des communautés traditionnelles, par l'augmentation des féminicides et des atteintes aux corps et à la dignité des femmes, ainsi que par la destruction effrénée de la nature.

Au vu de ces faits, et devant la nécessité urgente d'endiguer cette vague réactionnaire, le Comité international du Forum Social Panamazonien exprime publiquement sa solidarité avec le peuple brésilien et manifeste son espoir de voir triompher les forces progressistes du Brésil lors des prochaines élections présidentielles.

*Vive l'unité des peuples panamaziens !*

*Vive l'unité des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes !*

Puyo, le 20 août 2026.